

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**  
**Mme URSULA FLEURY-LAROCHE, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE LIGNE D'INTERCONNEXION  
QUÉBEC-NEW HAMPSHIRE PAR HYDRO-QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 26 octobre 2016 à 19 h  
Hôtel Le Président, Salle Champlain  
3535, rue King Ouest  
Sherbrooke

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 26 OCTOBRE 2016  
MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (DM3)  
MM. STÉPHANE FORGET ET DAVID LAURETI ..... 4  
MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC (DM12)  
M. ÉRIC TÉTRAULT ..... 12  
Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE..... 23  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE (CREE) (DM5)  
Mmes GENEVIÈVE POMERLEAU ET JACINTHE CARON..... 31  
FORÊT HEREFORD (DM1)  
MM. DANY SENAY ET FRANÇOIS BOUCHY-PICON..... 39

**PAUSE**

M. CARL BOIVIN (DM4)..... 54  
M. ANDRÉ DESROSIERS ..... 57  
M. ALAIN PAQUETTE et Mme LOUISE GARY (DM15)..... 62  
CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT (DM20)  
MM. RENÉ SIMON, GHISLAIN PICARD,  
JEAN-MARIE PICARD ET LOUIS ARCHAMBAULT ..... 73

**RECTIFICATION**

Mme LYNDA VEILLEUX ..... 90

**MOT DE LA FIN** ..... 91

**SÉANCE AJOURNÉE AU 27 OCTOBRE 2016 À 13 h 30**

\_\_\_\_\_

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

5           Alors, mesdames et messieurs, bonsoir. Si vous voulez bien prendre place -- alors, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire* par Hydro-Québec. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio. Je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine  
10 vos cellulaires et appareils électroniques. Merci.

          La prise de photos et vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez vous adresser au conseiller en communications à l'arrière de la salle.

15           Je me présente, Marie-Hélène Gauthier, et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

20           Je suis secondée par la commissaire, madame Ursula Fleury-Larouche.

          Pour ce faire, je suis assistée d'une équipe : de monsieur Karim Chami, de madame Julie Crochetière, ainsi que de madame Laurence Morin-Rivet, analystes, de monsieur Maxandre Guay Lachance qui est coordonnateur du secrétariat de la commission, ainsi que de monsieur Alexandre Corcoran-Tardif, qui est conseiller en communications. Madame Ginette Otis, agente de secrétariat, reste en support à la commission.

30           Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec, composée de monsieur Richard Grenier et de monsieur Steve Trahan, responsables de la logistique et de la sonorisation. Également, monsieur Pierre Dufour, du BAPE, chargé de la webdiffusion audio des séances.

35           Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Louise Anne Cegelski, sténographe officielle. Les transcriptions intégrales seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la deuxième partie de l'audience publique. De plus, le contenu de la webdiffusion audio des séances publiques sera disponible et accessible sur le site Web du BAPE au lendemain des séances.

40 Enfin, la webdiffusion audio des séances publiques sera disponible sur le site Web du BAPE en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

45 Nous avons tenu, les 28 et 29 septembre derniers, la première partie de l'audience publique, qui avait pour objectif d'obtenir de l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique, qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

50 Le déroulement de la séance est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une présentation verbale de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle si ce n'est pas déjà fait pour aviser de leur présence, ainsi, que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

55 Le temps alloué pour chaque présentation est d'environ 15 minutes. Au besoin, la commission échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, si besoin, leur point de vue.

60 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre, et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

65 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

70 Six présentations sont prévues à l'horaire de la soirée. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80 Nous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier les faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits, et non à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

85 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

90 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de consultation et sur le site Web du BAPE.

95 La commission rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

100 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 25 janvier 2017. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public. Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles conditions, appartient au conseil des ministres.

105 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de consultation ainsi que sur le site Web du BAPE. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

110 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

115 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de services aux citoyens, et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et placé sur vos chaises, et de le remettre au secrétariat avant de quitter.

120 Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

125 **FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC**  
**M. STÉPHANE FORGET ET M. DAVID LAURETI**

**LA PRÉSIDENTE :**

130 J'inviterais maintenant nos premiers participants, monsieur Stéphane Forget et David Laureti de la Fédération des chambres de commerce du Québec, à faire leur présentation.

Bonsoir Messieurs.

135 **M. STÉPHANE FORGET :**

Bonsoir Mesdames. Alors, mon nom est Stéphane Forget, je suis président-directeur général de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Je suis accompagné de David Laureti, qui est directeur, stratégies et affaires économiques à la Fédération.

140 Peut-être brièvement vous rappeler, la Fédération, essentiellement, a deux chapeaux. Le premier, c'est de fédérer et de réunir les 141 chambres de commerce à travers le Québec, et notre deuxième chapeau, à titre de chambre de commerce provinciale, nous avons plus de 1 200 entreprises qui sont directement membres de la fédération.

145 La fédération s'est prononcée à plusieurs reprises au cours des dernières années sur les questions énergétiques, considérant l'importance pour le Québec. Dans le cadre de la présentation aujourd'hui, nous souhaitons vous présenter les raisons qui justifient le projet qui s'inscrit, selon nous, dans une véritable logique de développement durable.

150 Nous croyons, tout d'abord, que le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles, qui représentent un de ses importants atouts. Le projet de ligne d'interconnexion avec le New Hampshire s'inscrit tout à fait dans cette vision. La création de richesse liée aux exportations d'électricité qui seront effectuées par cette ligne nous apparaît  
155 l'argument économique le plus fort en faveur de la réalisation de ce projet. En effet, cette ligne de

1 090 mégawatts permettra d'acheminer de l'électricité propre et renouvelable dans les États de la Nouvelle-Angleterre, où la demande croît pour ce type d'énergie.

160 À titre d'exemple, en août dernier, l'État du Massachusetts a promulgué une loi sur l'énergie propre qui souligne l'importance de l'hydroélectricité dans son portefeuille énergétique. Cette loi autorise l'achat d'énergie hydroélectrique et ouvre la voie à la mise en place des infrastructures de transport nécessaires pour alimenter les abonnés de cet État.

165 L'État du Massachusetts a été innovant dans ses choix, en diversifiant ses sources d'approvisionnement pour ses besoins énergétiques. Il pourra bénéficier de la flexibilité et de la capacité qui caractérisent les installations hydroélectriques de grande envergure, et tirer parti d'une intégration accrue des ressources renouvelables locales.

170 Le Massachusetts ne possède pas l'atout que nous avons au Québec, c'est-à-dire d'avoir accès à des bassins hydroélectriques permettant de fournir une électricité propre à prix concurrentiel et disponible rapidement, au besoin. C'est pourquoi il peut compter sur l'énergie produite par Hydro-Québec pour satisfaire une partie de ses besoins énergétiques.

175 La loi du Massachusetts prévoit la mise en place de contrats à long terme pour des sources de production d'énergie propre pour 9,45 terawattheures, et propose un partage des coûts associés aux infrastructures de transport pour acheminer cette énergie.

180 À titre illustratif, Hydro-Québec a livré, pour 2015, un peu plus de 15 terawattheures d'énergie aux 6 États de la Nouvelle-Angleterre, ce qui correspond à un total de 10 % de l'énergie consommée dans ces États. À la lumière de ces chiffres, on comprend facilement que les besoins du Massachusetts représentent, pour Hydro-Québec, donc, pour le Québec, un marché très important. Le prix moyen à l'exportation sur les marchés de gros était de 5,7 cents par kilowattheure en 2015. Les revenus additionnels tirés de l'exportation contribueront au dividende versé annuellement au gouvernement du Québec.

185 Pour l'année 2015, les exportations nettes d'Hydro-Québec se sont chiffrées à 29,3 terawattheures, dont la moitié visait la Nouvelle-Angleterre. Ce chiffre, qui représente 15 % des volumes totaux produits par Hydro-Québec, a généré 902 millions de bénéfice net, soit près de 29 % du bénéfice net total qu'Hydro-Québec a notamment versé avec ses dividendes au  
190 gouvernement.

Il est clair que les exportations d'électricité sont très profitables pour le Québec, et c'est pourquoi nous encourageons cette avenue. Nous sommes d'avis que le Québec doit développer un portefeuille énergétique pluriel, et continuer de développer un réseau d'infrastructures

195 énergétiques fiable, afin de créer de la richesse et accroître notre sécurité énergétique. Le projet d'interconnexion entre le Québec et le New Hampshire s'inscrit dans cette vision.

200 Cette vision rejoint aussi celle présentée dans le plan stratégique '16-'20 d'Hydro-Québec, dans lequel la société d'état souhaite ajouter à son bénéfice net, d'ici 2020, 250 millions associés aux nouvelles occasions d'exporter, et 300 millions de dollars d'ici 2030. Elle s'inscrit également, cette vision, dans la politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec. Ces nouvelles exportations permettront ainsi à Hydro-Québec d'investir 18 milliards d'ici 2020, les montants annoncés lors de la parution de son plan stratégique, investissements qui sont un puissant moteur de développement économique.

205

**M. DAVID LAURETI :**

210 Aux fins d'illustration, sur les 617 millions d'investissements prévus pour le projet, 125 millions sont dédiés à la construction d'une ligne d'interconnexion de 79 kilomètres. Une portion de 59,6 kilomètres, équivalant à 75 % de la longueur de la ligne est déjà incluse dans l'emprise actuelle d'une ligne existante, ce qui fait diminuer les coûts du projet. De ces 125 millions, 19 millions seront investis dans les communautés locales et régionales, principalement pour le déboisement et les matériaux granulaires. Une somme additionnelle de 93 millions est prévue être investie dans d'autres régions du Québec possédant les infrastructures pour construire les principales composantes de la ligne et des pylônes. C'est donc un total de 112 millions de dollars qui seront investis au Québec pour la construction de la ligne, soit prêt de 90 % de tous les investissements pour la construction de celle-ci. Nous nous réjouissons de la possibilité que les entreprises du Québec profitent d'une proportion des investissements prévus pour la construction de cette ligne, et nous tenons à souligner les efforts d'Hydro-Québec à cet égard.

220

225 Pour nous, il est important que les promoteurs aient la maximisation des retombées locales en tête, et ce, non seulement parce qu'ils permettent, dans certaines occasions, de diminuer les coûts, mais aussi parce qu'ils emploient une main-d'œuvre et des équipements disponibles à proximité. C'est là une parfaite illustration du développement économique.

230

230 Dans ce contexte, la FCCQ appuie le programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec, qui permettra à des organismes admissibles, dont des municipalités, de recevoir jusqu'à 1 % de la valeur initialement autorisée des installations visées pour des projets de parcs, de sentiers, de haltes d'observation faunique, de revitalisation de centres culturels ou de gares, de construction de réseaux d'égouts, ou de soutien à des programmes communautaires.



235 Aux plans technique et économique, la Régie de l'énergie a déjà approuvé le projet, en  
statuant que la preuve démontrait que le projet est nécessaire et qu'il assurera le comportement  
fiable et sécuritaire du réseau de transport, tout en n'ayant aucun impact à la hausse sur les tarifs  
d'électricité.

240 Au plan environnemental, la FCCQ tient à souligner que le projet s'intègre bien à son milieu  
d'accueil, grâce à l'utilisation de l'emprise existante d'une ligne actuelle sur 75 % de la distance  
totale de la nouvelle ligne. De nombreuses consultations ont été effectuées, et les préoccupations  
de la population locale ont été prises en compte, notamment en ce qui concerne la portion sud de  
la ligne. La FCCQ constate que le projet de tracé tient compte de la grande majorité des  
suggestions issues des consultations qu'Hydro-Québec a menées auprès de la population.

245 Dans l'ensemble, les impacts du projet sur la population sont jugés mineurs, sauf en ce qui  
concerne les sept résidences et les deux bâtiments possiblement touchés par le projet, pour  
lesquels des négociations sont en cours.

250 En général, le relief du territoire et la présence de zones boisées contribuent à dissimuler la  
ligne sur de grandes portions du tracé. Les mesures d'atténuation proposées par Hydro-Québec  
nous apparaissent suffisantes pour en faire un projet acceptable au plan environnemental. La  
majorité des impacts environnementaux sont de faible importance, une fois les mesures  
d'atténuation ou de compensation mises en place, que ce soit pour les espèces floristiques à statut  
particulier qui ne semblent pas être menacées, ou encore d'autres espèces fauniques.

255 En matière d'émissions de gaz à effet de serre, le projet permettrait de substituer de  
l'électricité produite à partir de centrales de production fonctionnant surtout au gaz naturel par de  
l'électricité renouvelable, ce qui diminuera les émissions planétaires de GES. À cet égard, nous  
favorisons donc une pensée globale.

260 **M. STÉPHANE FORGET :**

265 En conclusion, nous croyons primordial de rappeler l'importance de se doter, au Québec,  
d'un portefeuille énergétique pluriel, dont l'énergie hydroélectrique fait partie, ainsi que  
d'infrastructures adéquates pour créer de la richesse et renforcer la sécurité énergétique. Nous  
possédons, avec notre hydroélectricité, une richesse inestimable, tant sur le plan environnemental  
que commercial. Profitons de l'opportunité qui se présente devant nous pour en faire bénéficier  
économiquement le Québec.

270 Par conséquent, la fédération demande donc au BAPE de recommander au gouvernement  
d'aller de l'avant avec le projet d'interconnexion Québec-New Hampshire d'Hydro-Québec.

Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

275

Merci. Madame Larouche, est-ce que vous voulez poser une question?

**LA COMMISSAIRE :**

280

J'aimerais savoir – j'en ai quelques-unes, là, mais j'aimerais savoir, dans votre mémoire, il y a une citation où vous dites que : « ... *la création d'une agence d'analyse économique qui aurait le mandat, entre autres, de travailler de concertation avec le BAPE et d'apporter de l'information économique neutre et objective dans le débat public* », à la page 4. Je voudrais savoir, c'est quoi les éléments dans l'analyse des aspects économiques du projet qui vous semblent manquants ou qui sont difficilement appréciables par la commission actuellement?

285

**M. DAVID LAURETI :**

290

La réflexion que nous faisons à propos de cette agence d'analyse économique, c'est une réflexion que nous avons menée à la fédération depuis longtemps, depuis 2006. Si nous l'avons intégrée dans le mémoire ici, ce n'était pas précisément pour le projet en particulier, plutôt que la vision globale que nous avons à propos des grands projets de développement.

295

Nous sommes d'avis, à la fédération, que les projets d'exploitation de nos ressources naturelles ne bénéficient pas d'une connaissance – d'une connaissance adéquate au niveau des bénéfices économiques qui y sont rattachés. Dans une perspective de développement durable, la question de l'environnement, la question liée aux intérêts sociaux, sont pris en compte, et on a constaté, nous, au cours des années, un certain débalancement en défaveur des questions liées à l'économie des projets et au – à l'économie des projets. Voilà. La création d'une agence nous apparaît comme une solution à ce débalancement. Et ce n'est pas tant pour le projet ici, mais d'une façon globale.

300

**M. STÉPHANE FORGET :**

305

Si je peux me permettre d'ajouter, je n'ai pas le détail de tout ce que vous avez comme données économiques liées à ce projet, mais pour nous, il y a évidemment deux éléments importants : l'opportunité économique pour l'ensemble de la société québécoise d'exporter notre hydroélectricité, qui a des bénéfices importants, tant sur le plan économique pour le Québec qu'environnementaux sur le plan plus global -- premier élément -- et le deuxième, c'est la considération des retombées économiques positives pour les régions sur lesquelles ce projet va se

310

développer. Donc, je pense qu'il y a -- pour le bénéfice plus global pour le Québec, mais aussi plus local. Donc, c'est deux éléments de données économiques qui, je crois, vous avez, mais qui nous apparaissent extrêmement importants à considérer dans le cadre de ce projet.

315 **LA COMMISSAIRE :**

Si on continue, justement, au niveau régional, vous avez mentionné qu'il y avait une somme de 93 millions qui va être investie dans d'autres régions du Québec -- donc, on a 19 millions plus au niveau local. Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire dans quelles régions ces 93 millions-là risquent d'atterrir?

320

**M. STÉPHANE FORGET :**

Non, pas à ce moment-ci, évidemment. Hydro-Québec a des processus d'approbation et -- d'appels d'offres et d'approbation de contrats, donc, on n'est pas en mesure d'évaluer exactement où les contrats seront produits ou quelles entreprises vont en bénéficier, mais on peut facilement évaluer que, globalement, ce sont des projets qui auraient essentiellement des retombées positives pour les entreprises québécoises.

325

330 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

335

Vous mentionnez que le projet renforcera la sécurité énergétique du Québec. Est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus, s'il vous plaît?

**M. DAVID LAURETI :**

340

Eh bien, il y a -- évidemment, les projets d'Hydro-Québec, on l'a vu dans le plan stratégique qui a été présenté récemment, vise, entre autres, la stratégie d'exportation. Il y a effectivement une infrastructure qui est en place. C'est dans une perspective de long terme que nous avons affirmé que le déploiement de réseaux pourrait contribuer à notre sécurité énergétique.

345

Nous avons différents enjeux, au Québec. Je pense, entre autres, récemment, d'ailleurs, devant le BAPE, nous nous sommes exprimés sur le projet de centrale thermique, là, qui -- à Bécancour. On a beau avoir un réseau fiable, et tout ça, nous faisons face à certains enjeux -- en périodes de pointe, par exemple -- où la capacité de notre réseau est éprouvée. Alors, le

350 développement d'infrastructures contribue effectivement à renforcer ce réseau, et c'est la raison pour laquelle nous en faisons la promotion.

**LA PRÉSIDENTE :**

355 Oui, mais ici, on est dans un réseau voué à l'exportation, puis vous parlez de sécurité du réseau. Donc, pouvez-vous – par rapport au projet, est-ce que vous pouvez nous donner quelques éléments?

**M. STÉPHANE FORGET :**

360 Ce que je peux ajouter à cet égard-là, évidemment, on n'a pas la prétention d'être des spécialistes à ce niveau-là, mais notre interprétation et notre compréhension, c'est que le réseau d'Hydro-Québec n'est pas – est un réseau qui demeure, somme toute, intégré. Donc, c'est un réseau qui vise, évidemment, l'exportation, mais on est dans le contexte d'un réseau hydroélectrique intégré, et ce réseau intégré là fait en sorte que s'il se développe davantage, il y a des opportunités – ou – je ne dirais pas des opportunités – une capacité ou des possibilités d'être plus efficace, et d'assurer une sécurité plus grande de notre réseau énergétique au Québec. C'est la compréhension que nous avons de cet ajout-là.

370 **LA COMMISSAIRE :**

Une dernière question.

**LA PRÉSIDENTE :**

375 Oui. Madame Larouche. Merci.

**LA COMMISSAIRE :**

380 Est-ce qu'il y a un membre de la Chambre de commerce qui exporte des pylônes? Parce que, dans votre mémoire, vous parlez de l'exportation, donc, on se demandait si, au sein même de la chambre de commerce, vous avez des spécialistes qui travaillent à faire des pylônes et à les exporter.

385 **M. STÉPHANE FORGET :**

La fédération regroupe 141 chambres. Globalement, on représente à peu près 60 000 entreprises au Québec. Alors, est-ce qu'il y a une entreprise membre d'une des chambres

390 de commerce ou de la fédération qui peut être un producteur ou un concepteur de pylônes? La  
réponse, c'est probablement oui, mais je ne peux certainement pas vous le nommer, et ce n'est  
certainement pas dans ce contexte-là que nous avons écrit le mémoire, c'est un mémoire qui vise,  
évidemment, le développement économique. Donc, est-ce qu'il y a une entreprise qui fait des  
pylônes qui est membre? La réponse, c'est probablement oui, mais je ne suis pas en mesure de  
vous l'indiquer, là.

395

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous pourriez vérifier, à l'intérieur de votre chambre de commerce, s'il y a un  
producteur – si ça se construit, ici, des pylônes, pour des fins d'exportation?

400

**M. STÉPHANE FORGET :**

Je ne suis pas certain de bien comprendre votre question, là.

405

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous pourriez vérifier si, au sein des entreprises qui sont membres chez vous – je  
veux savoir – on cherche à savoir c'est qui les entreprises qui exportent, au niveau économique, à  
partir de la construction de pylônes.

410

**M. STÉPHANE FORGET :**

Bien honnêtement, je ne serais pas en mesure de vous trouver cette réponse-là.

415

**LA COMMISSAIRE :**

O.k.

420

**M. STÉPHANE FORGET :**

Il faudrait que je fasse le tour de – mais j'imagine qu'une entreprise comme Hydro-Québec  
sait certainement où se situent, au Québec, les constructeurs de pylônes sur le territoire  
québécois, davantage que nous, assurément, là.

425

**LA COMMISSAIRE :**

Pour des fins d'exportation?

**M. STÉPHANE FORGET :**

430           Possiblement, mais je ne serais pas en mesure de vous répondre à cette question-là.

**LA COMMISSAIRE :**

435           Merci.

**M. STÉPHANE FORGET :**

          Merci.

440           **LA PRÉSIDENTE :**

          Je vous remercie, Monsieur Forget et Monsieur Laureti.

445

---

**MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC  
M. ÉRIC TÉTRAULT**

**LA PRÉSIDENTE :**

450

          J'appellerais maintenant monsieur Éric Tétrault, de Manufacturiers et Exportateurs du Québec, s'il vous plaît.

          Bonsoir, Monsieur.

455

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

          Bonsoir.

460

          Alors, merci beaucoup. Alors, je me présente, Éric Tétrault, je suis président de Manufacturiers et Exportateurs du Québec.

465

          D'entrée de jeu, qui sommes-nous, Manufacturiers et Exportateurs du Québec? Comme le nom le dit un peu, nous regroupons 1 200 manufacturiers et exportateurs québécois. Alors, ça va des grands constructeurs comme Bombardier, ou Pratt & Whitney, jusqu'à votre fabricant de portes et fenêtres, par exemple, qui peut exporter sa marchandise aux États-Unis. Et nous représentons,

470 donc – dans le cas qui nous préoccupe, je peux vous dire que nous représentons, effectivement --  
transparence totale -- Hydro-Québec, bien sûr, parce que nous le considérons, de notre point de  
vue à nous, comme étant non seulement un grand manufacturier, mais également, comme on le  
voit ce soir, un grand exportateur, et également, comme vous vous en doutez bien, de très  
nombreuses entreprises qui travaillent sur les projets d'Hydro-Québec.

475 J'écoutais votre question très pertinente; je ne l'ai pas dans mon mémoire, mais je peux vous  
dire d'entrée de jeu que, oui, moi, j'ai trois fabricants de pylônes chez nous, puis j'ai une quinzaine  
de sous-traitants. Alors, je pourrais vous les envoyer. J'avais fait le tour de la question en  
préparation, au cas où. Je n'avais pas cru bon de l'inscrire dans mon mémoire comme tel, mais je  
vous ferai parvenir les noms. Je ne le dis pas publiquement, puis je vais le dire très franchement  
480 aux gens, parce que les gens détestent qu'on donne leur nom, ils ont l'impression que ça nuit dans  
les processus d'appel d'offres, alors je ne le ferai pas si je n'ai pas leur permission ce soir, mais  
avec plaisir, s'ils l'acceptent, de vous fournir ces noms-là.

485 Alors, j'ai fait un mémoire qui est assez court, ce n'est pas un résumé exécutif. J'ai  
l'habitude de faire des mémoires assez courts. Je me mets à votre place et je me dis que vous en  
recevez énormément, puis dans une ancienne vie, j'en ai reçu beaucoup moi-même, alors  
j'apprécie quand c'est plus – quand c'est plus concentré. Alors, j'en ferai la lecture rapide,  
quelques minutes, si vous le voulez bien.

490 D'abord, d'entrée de jeu, Manufacturiers et Exportateurs du Québec va appuyer et fera la  
promotion de ce projet-là, puisqu'il s'agit pour nous d'un important projet de développement  
économique, et ce n'est pas comme s'il y en avait des dizaines et des centaines au Québec, de  
ces grands projets-là, de ce genre de projet d'envergure. Ils sont assez rares; quand on les a, il  
faut savoir les appuyer, s'ils sont « *appuyables* », bien sûr. Nous faisons notre propre analyse  
avant de prendre position.

495 Nous avons en effet l'habitude, au Québec, et c'est une mauvaise manie, selon moi, de voir  
les projets de notre société d'État comme une extension de réseau, sans considérer, d'un point de  
vue de l'économie, qu'il s'agit davantage de projets qui, d'abord, dans un premier temps, vont  
stimuler l'économie du Québec par leur ampleur, strictement par leur ampleur, puis dans un  
deuxième temps, évidemment, qui rapportent beaucoup plus aux Québécois que les projets privés,  
500 puisque, comme on le sait, notre société d'État verse, annuellement, d'énormes dividendes au  
gouvernement du Québec. C'est créer une richesse pour tous. Alors, c'est – pour moi, ça va au-  
delà du développement économique, c'est vraiment la définition même de développement  
économique qui crée une richesse pour l'ensemble des Québécois. C'est ici que la phrase prend  
toute sa valeur. Et, pour moi, c'est d'autant plus vrai que, dans le cas qui nous préoccupe, on sait  
505 qu'Hydro veut engendrer davantage de revenus issus de ses projets d'exportation, ç'a été présenté

plus tôt cette année dans la stratégie de développement d'Hydro-Québec, et l'exportation, donc, pour Hydro-Québec, c'est une immense source de richesse pour tout le monde.

510 Ils ont des stratégies d'acquisition, d'innovation, avec la commercialisation de produits de l'IREC (*sic*) – bref, pour nous, c'est beaucoup plus qu'une société d'État, c'est une très, très grande entreprise de chez nous qui, par surcroît, verse beaucoup d'argent à l'ensemble des Québécois.

515 Et ces bénéfiques-là, bien, il faut savoir que, dans le cas qui nous préoccupe, la presque totalité des 125 millions de dépenses, on en a parlé il y a quelques instants, vont être injectés dans notre économie. J'ai bien noté qu'il y avait 20 millions dans la région concernée, au moins en main-d'œuvre et en construction. Moi, j'espère toujours davantage. Les premières questions qu'on pose aux gens qui demandent l'appui de Manufacturiers et Exportateurs du Québec, c'est combien vont revenir aux communautés locales. J'ai eu la chance, dans une vie antérieure, de travailler pour une société minière, et je peux vous dire que c'étaient les premières questions qui  
520 étaient posées, et nous essayons d'avoir les réponses avant que les gens nous les posent. Nous souhaitons, à l'époque, dans cette ancienne vie-là que j'avais, je souhaitais et j'avais demandé au gouvernement de verser une bonne partie des redevances qui sont versées par les sociétés minières dans les milieux, dans les communautés comme telles, quitte à avoir des quotas, ce qui n'est pas le cas avec Hydro-Québec, mais je suis heureux de voir qu'ils vont maximiser au possible  
525 les retombées dans la région. Je sais aussi qu'une partie des taxes municipales et scolaires versées par Hydro l'an dernier – là, on parle de 37 millions seulement en 2015 – est versée dans la région en accord avec le pacte fiscal avec les municipalités. Ça fait partie des questions qu'on pose, toujours.

530 Encore une fois, évidemment, de nombreux fournisseurs, manufacturiers québécois, on en parlait tout à l'heure, vont être appelés à collaborer au projet, gagneront, je l'espère, les contrats importants, puisqu'on est en compétition ouverte -- il faut accepter les règles du jeu -- mais on est compétitifs, au Québec, on est capable de le faire.

535 Le projet tel que libellé, pour moi, c'est une opportunité d'affaires extraordinaire pour les Québécois, pour les entreprises d'ici. Outre les importants revenus, c'est un marché court terme, comme on le sait, ça induit beaucoup plus de flexibilité, c'est plus avantageux pour les revenus pour Hydro-Québec. Ça prend place dans un marché déréglementé qu'ils connaissent par cœur, la Nouvelle-Angleterre, c'est là qu'on exporte le plus, présentement, comme chacun ici le sait.

540 Quelques mots sur la démarche d'atténuation des impacts, qui, selon ma grille d'analyse à moi, se qualifie comme étant une démarche proactive, et je suis très heureux qu'Hydro-Québec le fasse. Ça fait aussi partie des questions qu'on pose aujourd'hui, que tous les grands acteurs économiques posent également. Il faut se préoccuper, aujourd'hui, au premier chef, des impacts



545 humains et environnementaux des projets. On souscrit, nous, au principe général selon lequel  
l'équilibre doit être atteint entre les bénéfices des projets puis leur empreinte environnementale.  
On sait que c'est très difficile de faire accepter des projets qui ne se soucient pas suffisamment de  
l'environnement, et nous en sommes. Nous en sommes. Et nous sommes heureux de voir  
qu'Hydro privilégie la solution qui comporte le moins d'impact, en jumelant la ligne actuelle à la  
550 nouvelle ligne, puis on prend aussi bonne note des solutions qui ont été proposées, qui ont été  
mises de l'avant déjà par Hydro-Québec, pour passer le plus loin possible des résidences, des  
villages, des espaces cultivés, milieux humides, les habitats particuliers, bien sûr.

555 On est heureux de voir que les compensations sont prévues, mais on demande à Hydro-  
Québec de continuer à travailler avec les municipalités et les propriétaires, pas seulement dans le  
cadre du projet, mais ensuite aussi également. Il faut que le dialogue se poursuive avec ces gens-  
là. C'est très, très important pour nous.

560 On voit aussi que, pour ce qui est du mont Hereford, que je connais, une table spéciale a été  
créée pour échanger sur les meilleures façons d'atténuer au maximum les impacts du projet, et  
nous savons que la meilleure méthode, c'est toujours l'enfouissement, bien sûr, sauf qu'une  
explosion des coûts de 400 %, c'est sûr que ça fait en sorte que le projet non seulement est moins  
rentable, mais probablement n'est plus vraiment rentable pour Hydro-Québec.

565 Alors, il faut réaliser un équilibre, et de façon générale, moi, je désire rappeler, au nom de  
Manufacturiers et Exportateurs, que chaque projet d'exportation d'électricité évite d'importantes  
émissions de gaz à effet de serre. On a cette tendance à ne regarder que l'impact chez nous. Il  
faut regarder aussi l'impact à l'étranger. C'est une source propre pour eux. Je prends les chiffres  
de la société d'État -- ce ne sont pas les miens. Je n'ai pas de raisons de douter que ces chiffres-là  
570 ne sont pas les bons, mais Hydro calcule qu'il y a sept millions de tonnes métriques qui n'ont  
jamais été dispersées dans l'atmosphère grâce à des projets. Alors, c'est important. Nous  
habitons sur la même planète. Il ne faut pas juste calculer l'impact chez nous, mais l'impact là-bas  
également.

575 En conclusion, Hydro-Québec, pour nous chez les Manufacturiers et Exportateurs du  
Québec, mais je pense aussi pour l'ensemble des gens, pour l'ensemble de la population, ce n'est  
pas seulement une société d'État qui verse des dividendes aux Québécois, c'est une très grande  
entreprise, et c'est l'un de nos très grands exportateurs au Québec. Les projets qu'elle met de  
l'avant répondent à des besoins et engendrent des revenus. Le *Projet de ligne d'interconnexion*  
580 *Québec-New Hampshire* s'inscrit dans cette démarche. Nous recommandons donc au BAPE  
d'autoriser ce projet important.

Je suis prêt aux questions pertinentes.

**LA PRÉSIDENTE :**

585

Merci. Dans un premier temps, j'aimerais juste vous rappeler que toutes les informations qui sont fournies à la commission sont rendues publiques.

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

590

Oui. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

595

Donc, si les fabricants ne sont pas confortables avec ça, c'est tout à fait correct. Peut-être juste, là, de savoir qu'il y en a trois, là, c'est suffisant, pour la commission, comme information.

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

600

Oui. Vous comprenez qu'il n'y a pas de secret professionnel, hein. C'est que je ne peux pas parler...

**LA PRÉSIDENTE :**

605

Non, non, mais – tout à fait. Non, mais...

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

610

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

615

Absolument. L'information est publique. On comprend. Juste un petit commentaire avant de commencer les questions. Votre dernière phrase...

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

620

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... vous dites que vous recommandez au BAPE d'autoriser ce projet important.

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

625 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

630 Je veux juste vous rappeler que le BAPE est un organisme de...

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

Bien sûr.

635 **LA PRÉSIDENTE :**

... consultation, et on n'autorise ou on...

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

640 Absolument. Vous avez raison.

**LA PRÉSIDENTE :**

645 Très bien. Merci.

Alors, Madame Fleury-Larouche?

**LA COMMISSAIRE :**

650 Oui. Juste peut-être nous préciser qu'est-ce que c'est, l'IREC (*sic*)? Parce que, pour le bénéfice des gens qui écoutent et qui sont dans la salle...

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

655 Je l'ai toujours connu sous le nom de l'IREC (*sic*).

**LA COMMISSAIRE :**

660 Oui.

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

665 Je n'ai jamais, moi-même, posé la question. Mais je sais que c'est le centre de recherche et de développement d'Hydro-Québec.

**LA PRÉSIDENTE :**

670 C'est l'Institut de recherche en économie contemporaine.

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

Voilà.

675 **LA COMMISSAIRE :**

O.k.

**LA PRÉSIDENTE :**

680 Mais on voudrait que – qu'est-ce que – c'est qui? Quel est le rôle, *et caetera*?

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

685 Je suis très surpris que vous demandiez ça à moi.

**LA COMMISSAIRE :**

O.k.

690 **M. ÉRIC TÉTRAULT :**

Parce que c'est un...

695 **LA COMMISSAIRE :**

C'est dans le mémoire.

700

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

Sans être – oui.

705 **LA COMMISSAIRE :**

C'était dans votre mémoire...

710 **M. ÉRIC TÉTRAULT :**

Non, non – non -- bien sûr. Oui, oui.

**LA COMMISSAIRE :**

715 ... puis ce n'était pas indiqué.

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

720 Non, mais moi, je connais le rôle, mais – vous me mettez dans une position difficile, puisqu'Hydro-Québec est un des membres chez nous. Moi, je préfère toujours que les gens s'expriment en leur propre nom.

**LA COMMISSAIRE :**

725 C'est bien correct.

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

730 Je sais de quoi il s'agit, mais je ne voudrais pas m'exprimer en leur nom, s'il vous plaît.

**LA COMMISSAIRE :**

Vous l'utilisiez en référence...

735 **M. ÉRIC TÉTRAULT :**

Oui -- non, je comprends.

740 **LA COMMISSAIRE :**

... ça fait qu'on voulait que vous précisiez.

745 **M. ÉRIC TÉTRAULT :**

Bien sûr.

**LA COMMISSAIRE :**

750 J'aimerais passer à une autre – selon vous, les entreprises manufacturières qui vont être les plus favorablement touchées par les investissements d'Hydro-Québec, ce sont lesquelles?

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

755 Tous ceux qui travaillent dans le métal, les pièces primaires et secondaires, et ceux qui font de la transformation de métal. On a tendance à toujours regarder ça du côté des grands fournisseurs; c'est sûr que le Québec a une certaine expertise dans la construction de pylônes, mais il y en a d'autres, aussi, à l'étranger, qui ont beaucoup d'expertise dans la construction de pylônes.

760 Je faisais le rapprochement avec le monde minier : les grands spécialistes de construction pour le monde minier, ce sont les Australiens. Alors, souvent, quand vous opérez une mine au Québec, vous êtes obligé d'acheter l'équipement en Australie. C'est souvent le cas, aussi, dans certains projets, où vous devez aller, et surtout dans des projets spécialisés comme ceux d'Hydro-  
765 Québec, vous devez acheter du matériel qui n'est pas nécessairement fabriqué au Québec. Mais dans la mesure du possible, si ça se fait au Québec, c'est sûr que vous avez un avantage, comme fournisseur, parce que vous éliminez les coûts de transport, vous êtes plus proche, vous êtes plus compétitif, mais ce que je veux dire, c'est qu'il ne faut pas voir ça du côté des grands fabricants. La richesse, dans le monde manufacturier, est surtout créée quand il y a une chaîne de fabrication,  
770 ce qu'on appelle une chaîne de valeur, qui est créée autour d'un grand projet.

Je vous donne un exemple -- je vous donnais le monde minier, mais je peux vous donner l'exemple de la construction, par exemple, dans le secteur des hydrocarbures, il ne s'en fait pas au Québec, mais il s'en fait ailleurs dans le monde; il y a de très nombreux spécialistes de ça au Québec qui font affaires ailleurs dans le monde.

Pour ce qui est d'Hydro-Québec, comme je l'ai dit, seulement dans le « *membership* » de Manufacturiers et Exportateurs du Québec -- je suppose qu'il y en a beaucoup plus -- j'ai au moins

780 une quinzaine de sous-traitants qui participent de façon régulière à ces projets-là. Alors, par  
exemple, quelqu'un gagne un contrat, ça peut être une entreprise québécoise ou une entreprise  
étrangère qui vient chercher des sous-traitants au Québec pour faire ça. Alors, d'une manière ou  
d'une autre, il y a toujours de l'emploi qui se crée au Québec, crée de l'emploi, puis de façon assez  
significative chez l'ensemble des sous-traitants et l'ensemble de la chaîne pour l'ensemble des  
projets d'Hydro-Québec.

785

**LA COMMISSAIRE :**

O.k. Merci. Autre question : pouvez-vous nous expliquer ce que ça veut dire – dans votre  
mémoire, vous avez marqué « *qui prend place dans un marché déréglementé* »?

790

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

Oui.

795

**LA COMMISSAIRE :**

Si vous pouviez juste expliquer...?

800

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

805

Oui. En fait, c'est que c'est un marché ouvert, et ça permet, en fait – puis ça me permet de  
revenir sur la question de l'enfouissement. Parce que c'est sûr qu'à 7 cents du kilowattheure, la  
question des revenus à Hydro-Québec, ça ne donne pas la même marge de manœuvre qu'aux  
États-Unis, où tu peux aller jusqu'à un 30 cents le kilowattheure. Alors, pour moi, l'équilibre est  
important, dans un marché déréglementé. Dans un marché qui est surréglementé, ce serait  
beaucoup plus difficile pour – je comprends que la situation concurrentielle d'Hydro-Québec serait  
beaucoup plus difficile. Alors, en d'autres mots, ça permet à Hydro-Québec de revenir et de  
continuer ses projets ensuite, ce qui m'apparaît important, à moi, dans la suite des choses.

810

**LA COMMISSAIRE :**

Quand vous voulez dire – c'est déréglementé avec les États-Unis?

815

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

Avec les États-Unis. Bien sûr. Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

820           Donc, il y a une compétition entre les différents...

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

825           Oui. Bien sûr.

**LA COMMISSAIRE :**

          ... différents joueurs...

830           **M. ÉRIC TÉTRAULT :**

          Oui. Bien sûr.

**LA COMMISSAIRE :**

835           ... pour les contrats?

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

840           Oui. D'où la – oui. Mais d'où, aussi, pour Hydro-Québec, l'importance d'être compétitif aussi...

**LA COMMISSAIRE :**

845           C'est beau.

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

850           ... puis de surveiller ses coûts.

**LA COMMISSAIRE :**

855           O.k. Merci.



**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Monsieur Tétrault.

860

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

Je vous en prie. Merci beaucoup.

865

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonne soirée.

**M. ÉRIC TÉTRAULT :**

870

Merci. Bonne soirée.

875

---

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE**

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Marie-Thérèse Rodrigue.

880

Bonsoir, Madame Rodrigue. Attendez, on va vous arranger les verres d'eau.

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

885

Oui. J'apprécie.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, oui.

890

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Parce que j'ai trop mal dans mon bras, je ne suis pas capable de verser.

895

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, non – non, ça va. Merci.

900 **Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

**L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE L'ADDENDA À SON MÉMOIRE**

**Début de la phrase à la page 1 : « *Le 26 septembre dernier...* »**

905 **Fin de la phrase à la page 2 : « *Qui payera?* »**

J'ai donc voulu savoir si Hydro pouvait déplacer la nouvelle ligne du côté ouest après Ascot Corner.

910 **L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE L'ADDENDA À SON MÉMOIRE**

**Début de la phrase à la page 2 : « *Quand madame la présidente a posé ma question...* »**

**Fin de la phrase à la page 4 : « *... pour en diminuer les dégâts.* »**

915 J'aimerais, si c'est possible, que vous consultiez les élus de la Ville de Granby pour avoir de plus amples renseignements sur les frais nécessaires pour éradiquer le nerprun.

Et j'ai – j'ai oublié une feuille que je vais vous lire.

920 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

925 **Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Je suis désolée, j'ai oublié la feuille.

**LA PRÉSIDENTE :**

930 Non, il n'y a pas de problème, Madame Rodrigue.

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Un instant. Ça, c'est l'énervement. Je suis désolée.

935 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous faites très bien, Madame Rodrigue. Ça va bien.

C'est la dernière, la condensée, que vous voulez?

940

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Oui, c'est la dernière, puis je ne l'ai...

945 **LA PRÉSIDENTE :**

Voulez-vous ma copie? Je vais vous donner ma copie.

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

950

Vraiment, je suis – je suis vraiment désolée. Merci.

C'est un condensé.

955 **L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU CONDENSÉ DE SON MÉMOIRE**

**Début de la phrase à la page 1 : « *Premièrement, la sagesse serait...* »**

**Fin de la phrase à la page 1 : « *... où elle sera de 35 mètres.* »**

960

En diminuant l'emprise de 18 mètres, on sauve des milliers d'arbres qui pourront continuer à capter le CO<sub>2</sub> – justement dont le monsieur parlait tout à l'heure – pour toujours -- car si on les coupe, on n'a pas le droit de les remplacer -- et on atténue un peu la cicatrice permanente sur le mont Hereford.

965 **L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU CONDENSÉ DE SON MÉMOIRE**

**Début de la phrase à la page 1 : « *Dans 25 ans...* »**

**Fin de la phrase à la page 1 : « *C'est la grâce que je nous souhaite. Amen.* »**

970 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Rodrigue. Ne quittez pas, j'ai une petite question pour vous. En fait, vous nous avez remis des photos.

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

975

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

980

Est-ce que vous pouvez nous les décrire, s'il vous plaît?

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

985

La première, c'était – c'est...

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est vos fondations?

990

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

C'est les fondations de la maison. Puis, comme vous pouvez voir, on ne voit même pas à la grandeur, mais il n'y a pas d'eau du tout, là, on le voit, là.

995

**LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

1000

La deuxième, c'est quand Hydro nous dit – les deux autres, c'est quand Hydro nous dit : « *On ne peut pas avoir des arbres proches des lignes, c'est trop dangereux.* » Bien, là, ça, c'est juste une photo, là. J'en ai vu des dizaines et des dizaines de choses comme ça.

1005

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis la hauteur de ces arbres-là, sur la photo?

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

1010

Ah! J'en ai vu qui sont matures -- à maturité.

**LA PRÉSIDENTE :**

1015 À maturité?

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

1020 Absolument.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

1025 **LA COMMISSAIRE :**

J'aurais une autre question, Madame Rodrigue.

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

1030 Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

1035 Dans votre mémoire, vous dites que : « *Malheureusement, il s'est tellement bien implanté depuis, que j'ai failli en perdre le contrôle en 2009* »?

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

1040 Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

1045 Moi, j'aimerais ça que vous nous expliquiez ça représente quoi, comme investissement de votre temps, personnellement, pour réussir à contrer le nerprun, à chaque année, là? Qu'est-ce que vous faites pour arriver à éviter qu'il prenne de l'ampleur puis pour ne pas perdre le contrôle?

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

1050 Bien, je vais en forêt et j'arrache les repousses. Et c'est incroyable, là, je vous dis, je me lève – je suis dans la forêt à 8 h 00 le matin, je finis à 3 h 00, parce que là, je n'en peux plus,

1055 j'apporte des grignotines pour manger sur l'heure du dîner, parce que je ne reviens pas à la maison, et je fais ça plusieurs jours – mon Dieu, je dirais deux semaines, à peu près, complètes, sur un an. J'en fais une semaine à l'automne, puis une semaine au printemps.

**LA COMMISSAIRE :**

1060 O.k. Vous dites que – merci pour la réponse. C'est ça que je voulais savoir. J'ai une autre question.

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Oui.

1065 **LA COMMISSAIRE :**

En 1989, vous dites que lorsque vous avez acheté votre terrain, que la ligne de 450 kV qui est là actuellement...

1070 **Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Oui. Oui, oui.

**LA COMMISSAIRE :**

1075 ... elle venait à peine d'être terminée...

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

1080 Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

1085 ... puis que Hydro aensemencé, vous utilisez cette expression-là...

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

1090 Oui, et parce que -- ils nous ont...

**LA COMMISSAIRE :**

Expliquez-nous ce qu'ils avaient fait, là, ce que vous vous souvenez, sur votre terrain.

1095 **Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Oui. Ils ont demandé – bien, parce que, là, c'était de la terre, là, finalement, il n'y avait rien qui poussait, c'était à la terre.

1100 **LA COMMISSAIRE :**

Terre battue?

1105 **Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Oui. Et là, il y a quelqu'un qui est venu à la maison, puis qui nous a dit – bien, pas à la maison, pardon, mais c'était à la remise, parce qu'on travaillait là, puis il a dit : « *Est-ce que vous voulez – on va réensemencer; est-ce que vous voulez une semence particulière?* » Et j'avoue que je ne me – on a dit oui, mais je ne me souviens plus ce qu'on avait demandé. Ils nous ont offert deux ou trois...

1110

**LA COMMISSAIRE :**

Essences?

1115

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

... possibilités de – c'était des graines, là, ce n'est pas des arbres ni des arbustes. C'était des graines, bon, comme du trèfle ou du mil, ou des choses comme ça, là.

1120

**LA COMMISSAIRE :**

Puis ça avait bien pris?

1125 **Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Ah! Oui, oui, ç'a bien repris. Actuellement, c'est rendu haut comme ça, les herbes. Ça fonctionne très bien.

1130

**LA COMMISSAIRE :**

Puis, à ces endroits-là, il n'y a pas de nerprun?

1135

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Ah! Oui.

1140

**LA COMMISSAIRE :**

Ah! Oui?

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Bien, là, je comprends...

1145

**LA COMMISSAIRE :**

O.k. Ça, c'est tout revenu, ça?

1150

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

... le vent souffle, puis il souffle comme ça, mais là, le nerprun, lui, il n'y en avait pas du tout, mais ce qui se produit, c'est que les oiseaux mangent les graines, mais les oiseaux ne restent pas toujours de ce côté-là, ils vont de l'autre côté, aussi.

1155

**LA COMMISSAIRE :**

O.k.

1160

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Alors, depuis – c'est des deux côtés de la ligne, maintenant, qu'il est, le nerprun. Avant, il était – il n'y en avait pas du tout.

1165

**LA COMMISSAIRE :**

O.k. Merci.



1170 **Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

Bienvenue.

**LA PRÉSIDENTE :**

1175 Merci, Madame Rodrigue.

**Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :**

1180 Merci.

---

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE (CREE)  
Mme GENEVIÈVE POMERLEAU ET Mme JACINTHE CARON**

1185 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, j'inviterais – excusez -- madame Geneviève Pomerleau et Jacinthe Caron, du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

1190 Bonsoir Mesdames.

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

1195 Bonsoir. Donc, on va vous faire une présentation, dans le fond, du mémoire, là, des grandes parties du mémoire, notamment les enjeux pour le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie par rapport au projet, sur les impacts du projet sur la région, notamment au niveau...

**Mme JACINTHE CARON :**

1200 Geneviève Pomerleau, puis Jacinthe Caron.

**LA PRÉSIDENTE :**

1205 O.k. Merci.

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

1210 Oui. Désolée.

Donc, nos préoccupations au niveau du projet sur ses impacts au niveau de la fragmentation, de la perte d'intégrité des territoires protégés vis-à-vis le développement économique.

1215 Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, on est un organisme qui est présent et actif dans la région depuis 1989. Notre mission est de protéger l'environnement et d'assurer la qualité de la vie en Estrie par des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs. Donc, on se préoccupe par rapport – entre autres, au niveau des enjeux liés à la conservation des milieux naturels de la région.

1220 On est impliqué, entre autres, au niveau de la Commission régionale sur les ressources et le territoire, sur les comités d'harmonisation de deux des trois parcs nationaux, et les comités des zones périphériques. On est également membre du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement, et on a d'ailleurs participé aux campagnes nationales sur les rendez-vous de l'énergie, par exemple.

1225 Donc, l'hydroélectricité, c'est une énergie renouvelable, sauf que pour le Conseil régional de l'environnement, c'est une énergie qui – le développement de cette énergie ne doit pas se faire au détriment d'autres enjeux environnementaux, par exemple, la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, et la protection de l'intégrité écologique des territoires protégés, par exemple.

1230 Au niveau, justement, des aires protégées, on souhaitait rappeler que le gouvernement du Québec, en 2002, s'est engagé, par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, à protéger 8 % de territoire protégé -- c'était pour 2005 -- ce résultat-là étant atteint seulement en 2009. Par la suite, pour répondre aux objectifs internationaux, l'objectif a été augmenté à 12 %, donc – mais on n'est toujours pas là. On en est à un peu plus de 9 %.

1235 Le gouvernement s'était également engagé à compléter le réseau d'aires protégées puis à combler les carences dans les régions. Donc, si on – par exemple, au niveau de l'Estrie, on sait qu'on est en carence, on n'est seulement qu'à 3,27 %. Et par rapport aux carences dans le sud du Québec, le gouvernement, on a cité -- bon, une des citations du gouvernement dans sa stratégie était, dans la zone sud, d'assurer, en partenariat avec les instances de planification et d'aménagement régional, une plus forte présence d'aires protégées, notamment par l'utilisation d'une gamme élargie de catégories de gestion d'aires protégées selon l'Union internationale de conservation de la nature. Donc, ça peut être, par exemple – il citait les paysages humanisés ou

autres aires protégées où on fait une utilisation durable des ressources naturelles. Donc, c'est – en voulant dire de pouvoir s'adapter au contexte régional aussi.

1250 Par ailleurs, au niveau de la reconnaissance des aires protégées en Estrie, comme il a été  
mentionné lors de la première partie des audiences publiques, on a parlé de carences, on a parlé  
qu'on en était seulement à 3,27 % du territoire en aires protégées, et au niveau – il y a une carte  
qui existe au niveau des aires protégées en Estrie, et on voit qu'il y a nettement, dans le secteur du  
projet, une carence, il n'y a pas de territoire dans ce secteur-là. D'ailleurs, la réserve naturelle  
1255 privée n'y apparaît pas encore, étant donné qu'elle n'avait pas été reconnue, donc – et on tient  
également à rappeler le caractère particulier de la tenure des terres en Estrie, donc, qui est 91 %  
privées. Alors, on doit s'adapter à cette particularité-là.

1260 Par conséquent, le Conseil régional de l'environnement demande que le gouvernement du  
Québec reconnaisse rapidement le statut officiel de la réserve naturelle Neil-et-Louise-Tillotson,  
avant le début des travaux de construction du projet à l'étude.

1265 Également, considérant qu'on a un net déficit en Estrie par rapport, par exemple, à –  
présentement, le Québec, on est à 9 %; en Estrie, on a une carence de 6 % par rapport à cet  
objectif-là. Et là, si on pense que le gouvernement s'est avancé à protéger 17 % d'aires protégées  
pour 2020, en Estrie, on en est à 17 % en carence par rapport à ça – euh... 14 %. Donc, on a  
vraiment du travail à faire. Par conséquent, notre seconde recommandation, c'est qu'il est  
primordial pour le gouvernement du Québec de soutenir et de mettre de l'avant les efforts des  
organismes de conservation en Estrie afin de combler la carence de la région en aires protégées.  
1270 Ce soutien passe notamment par la reconnaissance et l'attribution d'un statut officiel pour les aires  
protégées en milieu privé répondant aux objectifs de conservation, et à leur inscription au registre.

1275 Également, il est possible de voir, à travers l'étude d'impact, par exemple, que la contribution  
de la forêt communautaire Hereford à l'atteinte des objectifs régionaux de conservation du territoire  
est peu mentionnée dans le document. Par exemple, elle ne figure pas à la section « *Aire  
protégées, sites fauniques d'intérêts et écosystèmes sensibles* » dans le tableau sur les bilans des  
impacts résiduels. Pourtant, le territoire de la forêt Hereford, c'est 5 600 hectares qui est géré par  
et pour la communauté. Cette démarche communautaire est représentative des nombreuses  
démarches et efforts de conservation réalisés en Estrie pour protéger des territoires. On n'a qu'à  
1280 penser au travail colossal réalisé par l'organisme Corridor appalachien. Et que dire du Parc  
national du mont Orford, qui ne serait présent sur le territoire si des citoyens n'avaient pas fait don  
de leurs terres dans les années 1930.

1285 Par conséquent, la protection de territoire en Estrie passe par la conservation volontaire et la  
donation de terres. Fragmenter le territoire de la forêt Hereford par le passage d'une ligne

1290 électrique de 10 kilomètres constitue une atteinte à son intégrité et un précédent dangereux menaçant les efforts de conservation sur l'ensemble du territoire estrien. Donc, nous souhaitons que le promoteur reconsidère le tracé de la ligne électrique afin d'éviter la fragmentation d'un territoire protégé à perpétuité.

1295 Et, bon, dans l'éventualité où le tracé de la ligne électrique n'est pas révisé, l'intégrité du territoire forestier serait perturbée de façon permanente, puisqu'une emprise d'Hydro-Québec nécessite un déboisement récurrent. Le promoteur a bien fait valoir à plusieurs reprises dans l'étude d'impact et dans la première partie des audiences publiques que des mesures d'atténuation seront mises de l'avant, telles que le projet pilote de réduction de la largeur de l'emprise, mais ces mesures sont, pour la plupart, de courte durée. On parle de 15 à 20 ans. Ici, aucune compensation n'est prévue pour la fragmentation et la perte d'intégrité d'un territoire dont les gestionnaires se sont engagés à protéger à perpétuité.

1300 Alors, le CREE souhaite rappeler que le BAPE s'est déjà prononcé dans le cadre de projets de lignes de transport d'énergie traversant des territoires protégés, par exemple, le projet de construction d'une ligne – le projet d'expansion du réseau de transport en Minganie, au niveau du raccordement du complexe La Romaine, où il y avait deux aires protégées qui étaient – qui allaient être traversées par une ligne. Le BAPE, à ce moment-là, recommandait, dans le but de conserver les acquis en matière de superficie de territoire protégé au Québec, que la perte de superficie qui pourrait être occasionnée par la réalisation d'un projet devrait être compensable, par exemple. Par conséquent, nous préconisons que la fragmentation du territoire et la perte de milieu naturel forestier dans la forêt Hereford, une aire de conservation forestière à protéger à perpétuité, soit compensée par le promoteur dans un ratio minimal de trois pour un, pour des territoires de valeur écologique équivalente, comme il avait été mentionné par le BAPE dans le projet que j'ai mentionné.

1315 Autre impact environnemental du projet, au niveau des espèces exotiques envahissantes, la fragmentation, l'altération de milieux naturels et l'ouverture de territoires comme des impacts que le présent projet va réaliser, c'est propice à l'établissement et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Cet enjeu a été mentionné à plusieurs reprises dans la première partie des audiences publiques, notamment par les citoyens, et c'est également une menace à l'intégrité écologique des milieux naturels, et une lutte d'éradication sur plusieurs années une fois que l'espèce exotique est établie. En conséquence, le Conseil régional de l'environnement partage les préoccupations des citoyens et des organismes de conservation et souhaite que cette problématique fasse l'objet d'un suivi à long terme sur l'ensemble du territoire de l'emprise.

1320 Le promoteur a présenté comme une des mesures d'atténuation au passage de la ligne électrique un projet pilote de recherche qui s'échelonne sur une période de 15 à 20 ans. Mais

1325 considérant que la forêt Hereford bénéficie d'une servitude de conservation forestière à perpétuité,  
nous recommandons que le projet pilote se poursuive au-delà de la période mentionnée par le  
promoteur, pour devenir un programme de suivi, et que les conclusions de ce projet pilote soient  
appliquées à l'ensemble du territoire. Entre-temps, une gestion et un suivi rigoureux des  
1330 occurrences d'espèces exotiques sur l'ensemble du territoire devront être faits et communiqués  
aux propriétaires.

Enfin, au niveau de la protection des paysages et du potentiel récréotouristique, de grands  
noyaux forestiers tels que la forêt Hereford contribuent au maintien de la connectivité et la  
biodiversité des milieux naturels, ainsi que de favoriser leur résilience face aux changements  
1335 climatiques.

Donc, le territoire de la forêt Hereford, c'est un territoire qui comporte un fort potentiel  
récréotouristique, notamment pour ses paysages. Pourtant, le processus d'évaluation de tracés  
par le promoteur n'a pas considéré un tracé à l'extérieur de la forêt Hereford. Tous les tracés  
1340 proposés passent par ce territoire. Par conséquent, il aurait été souhaité qu'une option de moindre  
impact ait été évaluée et démontrée par le promoteur.

L'option d'enfouissement dans les milieux sensibles et à haut potentiel paysager a été  
écartée d'emblée, alors que c'est une option qui est utilisée aux États-Unis pour le même tracé, sur  
1345 une distance de 100 kilomètres sur les 300 kilomètres prévus. Pourtant, dans notre cas, le  
promoteur n'a pas cru bon de présenter cette option dans l'étude d'impact, et l'information a été  
présentée seulement à votre demande. Par exemple, au niveau du tableau comparant les deux  
options, où il manque – on n'a pas beaucoup d'information par rapport à la différence au niveau de  
la durée de vie des deux tracés, au niveau de leurs coûts, également. Donc, la différence  
1350 marquée, ça n'a pas été justifié et démontré de façon adéquate.

Par conséquent, nous souhaiterions que le promoteur fasse la démonstration que l'option  
d'enfouissement des fils dans le secteur sud n'est pas une option répondant aux principes du  
développement durable en favorisant l'acceptabilité sociale, en contribuant à maintenir une  
1355 économie récréotouristique régionale, et à protéger un important noyau forestier géré de façon  
durable.

En conclusion, nous considérons que le projet ne devrait être autorisé que si certaines  
conditions sont remplies. Premièrement, les milieux naturels protégés issus du don d'individus  
ayant à cœur la protection de la biodiversité estrienne se doivent d'être considérés comme une  
1360 contrainte majeure pour tout développement ou de projet d'envergure. Par conséquent, comme il  
a été dit précédemment, dans le présent projet et ceux qui suivront, toute atteinte à l'intégrité de  
territoires protégés devrait être compensée par des territoires de valeur écologique équivalente.

1365 Également, le promoteur devrait démontrer une vision à long terme du développement durable des projets d'exportation, afin qu'il n'y ait pas, dans les prochaines années, multiplication de lignes dans le paysage québécois, au profit d'intérêts étrangers. Et dans le même ordre d'idées, à l'instar de ce qui a été déjà réalisé aux États-Unis, l'option d'enfouissement des fils devrait être privilégiée afin de sauvegarder la protection des milieux naturels et la préservation des paysages, un pôle économique d'importance en Estrie.

1370 L'hydroélectricité est une énergie verte dans la mesure où son utilisation et son exportation respectent les principes du développement durable, tant du côté de l'importateur que de l'exportateur.

1375 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. J'aurais une question pour vous concernant le Parc écoforestier Johnville. Quel est son statut de conservation?

1380 **Mme JACINTHE CARON :**

Il appartient – je crois que c'est – il appartient à la Ville de Sherbrooke et à l'université – et aux deux universités, donc, son statut de conservation comme tel – c'est une – oui.

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est à vérifier? O.k.

1390 **Mme JACINTHE CARON :**

Mais, en même temps, c'est une aire de conservation d'importance, c'est une aire de conservation en terre privée, encore une fois, si ça appartient – privée/publique, là, je ne le sais pas dans ce cas-là, là.

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis quelles sont ses principales caractéristiques?

1400 **Mme JACINTHE CARON :**

Au niveau écologique?

**LA PRÉSIDENTE :**

1405 Oui.

**Mme JACINTHE CARON :**

1410 Bien, c'est un milieu – on l'a – on n'a pas ça d'écrit par cœur, mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, non, mais la principale...

1415 **Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

C'est un milieu humide...

**LA COMMISSAIRE :**

1420 Une tourbière.

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

1425 Une tourbière humide.

**LA PRÉSIDENTE :**

1430 Une tourbière?

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

1435 Oui. On en a moins fait mention, étant donné que ça passe sur le coin, dans le fond, de l'aire protégée, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1440 Oui, oui.

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

1445 Mais c'est un parc plus près des municipalités, mais très – avec des beaux sentiers, puis –  
mais c'est vraiment pour présenter le milieu particulier qu'est la tourbière, et c'est avec – c'est  
l'organisme Nature Cantons-de-l'Est qui s'en occupe maintenant.

**Mme JACINTHE CARON :**

1450 Puis qui est une tourbière qui est peu représentée dans le sud du Québec.

**LA PRÉSIDENTE :**

1455 Je vous remercie. Madame Larouche?

**LA COMMISSAIRE :**

1460 Concernant la compensation, là, dans la forme du trois pour un, j'aimerais ça savoir  
comment vous voyez que la compensation pourrait être exercée pour la forêt Hereford. De quelle  
façon est-ce que vous envisagez ça?

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

1465 Bien, c'était, en fait, pour – ça serait de voir, bien sûr, avec l'organisme Forêt Hereford et  
Conservation de la nature Canada, donc, les gens qui s'en occupent, de voir quelle serait la  
meilleure façon de compenser, mais c'est vraiment de faire valoir le fait que toute fragmentation  
d'une aire protégée devrait – soit que c'est des territoires qui seraient autour, ou protéger – aider  
ces organismes-là, par exemple, Conservation de la nature Canada, à protéger d'autres territoires  
autour.

1470

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1475 **Mme JACINTHE CARON :**

Qui vont être capables de jouer le même rôle qu'aurait joué cette partie-là de l'aire protégée,  
puis de minimiser les impacts économiques et écologiques liés à la forêt Hereford.

1480



**LA COMMISSAIRE :**

Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

1485 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Moi non plus.

1490

---

**FORÊT HEREFORD**  
**M. DANY SENAY ET M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON**

**LA PRÉSIDENTE :**

1495

Alors, j'appellerais maintenant – je vais appeler maintenant monsieur Dany Senay et François Bouchy-Picon, de Forêt Hereford.

Bonsoir Messieurs.

1500

**M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON :**

Bonsoir Madame la présidente. Alors, c'est moi qui suis François Bouchy-Picon, et mon collègue est directeur de Forêt Hereford, Dany Senay. Alors, je suis vice-président de Forêt Hereford. Je vais commencer notre exposé, si vous permettez.

1505

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

1510

**M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON :**

Forêt Hereford est une organisation mise en place suite à un long processus de réflexion et de négociation pour répondre aux volontés testamentaires de monsieur Neil Tillotson, décédé en 2001. Son domaine privé au Québec comptait 137 lots, formant une propriété de plus de 5 600 hectares, comprenant le mont Hereford, et le chemin Centennial, chemin construit pour souligner son centième anniversaire de naissance, et afin de rendre le sommet accessible à la population.

1515

1520 En juillet 2009, les représentants de la fiducie Neil et Louise Tillotson rencontraient pour une première fois les représentants de la MRC de Coaticook pour leur faire part de la volonté de monsieur Tillotson de léguer aux communautés concernées ce grand massif forestier.

1525 En 2011, la forme que prendra ce legs a été convenue, c'est-à-dire un don à un organisme de bienfaisance créé au bénéfice des municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde, la possibilité de transfert direct aux municipalités ayant été écartée pour leur éviter une perte annuelle de 70 000 dollars de revenus de taxes foncières.

1530 Les autres conditions essentielles pour la réalisation des volontés testamentaires portaient sur la nécessité de protéger la propriété à perpétuité contre le morcèlement, ainsi que sur la mise en place d'une servitude de conservation forestière inspirée du modèle des « *Working Forest Easements* » utilisé dans le nord-est américain.

1535 Cette donation, qui a été la plus grande donation immobilière en superficie au Québec, se chiffrait à près de 9 millions de dollars. Les fins de bienfaisance de Forêt Hereford ont été autorisées dans la catégorie, guillemets, « *autres fins utiles à la collectivité* », fin des guillemets, ce qui a été traduit aux lettres patentes par l'objet suivant, guillemets, « *détenir le mont Hereford et les territoires adjacents afin de conserver l'équilibre écologique et floristique de la forêt et d'assurer la conservation perpétuelle de sa biodiversité* », fin des guillemets.

1540 Par ce mémoire, nous souhaitons permettre à la commission d'évaluer les obligations auxquelles nous sommes légalement soumis face au donateur et à ses représentants à Conservation de la nature Canada, à l'Agence du revenu du Canada, et moralement, face aux populations locales des deux municipalités.

1545 Pour les territoires de Forêt Hereford, ces obligations ont mené à une vocation unique qui est décrite ainsi : « *Ce territoire est voué à la conservation des espèces et des écosystèmes, à la protection de la vocation forestière et à la restauration de sa forêt, à la protection des paysages remarquables, à la recherche et l'éducation forestière et environnementale, et à la pratique d'activités récréative extensives.* »

1550 La vocation unique de ces territoires ainsi que les obligations sous-jacentes n'ont pas été décrites dans l'étude d'impact du promoteur. Celles-ci auraient dû y être et bénéficier d'une analyse très détaillée. Pourtant, depuis plus de 15 ans, ce territoire bénéficie de diverses reconnaissances, et plusieurs documents insérés dans notre mémoire en témoignent. Citons notamment la valeur unique de ses paysages et de sa valeur écologique à l'échelle des Appalaches nord-américaines, mentionnée en plusieurs endroits.

1560 Forêt Hereford a informé le promoteur par voie de résolution en 2015 que le projet était incompatible avec sa mission, ses obligations, et la vocation de son territoire. Toutefois, Forêt Hereford est consciente de la mission du promoteur au Québec, et des impacts que pourrait avoir la ligne sur d'autres propriétaires du milieu. En conséquence, nous collaborons avec le promoteur depuis le printemps 2015 afin que son projet prenne davantage en compte les contraintes découlant de nos obligations.

1565 Bien sûr, le projet est incompatible avec la vocation de notre territoire et avec notre mission ainsi que les obligations qui en découlent. Mais notre approche a été de travailler avec le promoteur, car nous croyons qu'il est essentiel de garder le contrôle de ce qui se passera sous la ligne pendant et après la construction, ce qui sera impossible dans le cas d'une expropriation.

1570 Aussi, de par notre mission communautaire, nous ne voulions pas transférer le problème chez nos voisins et créer davantage d'enjeux sociaux en raison de ce projet.

1575 La donation de la forêt Hereford est unique au Québec. Il est du devoir de la société québécoise d'honorer les volontés testamentaires de monsieur Tillotson, qui sont bien décrites dans notre mémoire.

1580 La servitude de conservation forestière réelle et perpétuelle assure le respect de ce don unique et de la vocation du territoire tel que dicté par cet acte. Cette servitude décrit en détail, en premier lieu, les obligations de Forêt Hereford, en deuxième lieu, les modalités de protection, en troisième lieu, les hautes valeurs de conservation, et en quatrième lieu, les activités permises. N'ayant pas été abordés dans l'étude d'impact, Forêt Hereford jugeait primordial que ces éléments soient bien décrits et compris dans le cadre des travaux du BAPE.

1585 Malgré le travail effectué à la table d'information et d'échange secteur mont Hereford mise en place par le promoteur en avril 2016, plusieurs restrictions prévues dans la donation et la servitude de conservation forestière ne pourront être respectées, notamment l'interdiction de la construction ou l'érection d'infrastructures telles que celles projetées par le promoteur, l'interdiction de convertir les forêts, l'interdiction d'intervenir dans les milieux humides, les cours d'eau et leurs bandes riveraines. Par ailleurs, cette servitude de conservation forestière impose d'obtenir l'autorisation du fonds dominant, donc de Conservation nature Canada, pour la signature de la servitude de passage avec le promoteur. Cet élément doit être pris en compte.

1595 Dans son mémoire, Forêt Hereford tenait aussi à souligner certains aspects concernant les milieux naturels. Il est vrai que les bandes boisées résiduelles de neuf mètres proposées par le promoteur contribueront à réduire les impacts visuels de la ligne et les effets de bordure sur les forêts adjacentes, mais elles demanderont un entretien régulier. Elles seront sans effet

économique sur la ressource forestière, et ne réduiront pas l'impact négatif de la fragmentation, avec le maintien d'un corridor ouvert de 35 mètres de largeur.

1600

L'étude d'impact effectuée par le promoteur soutient que l'ouverture du territoire dans la portion sud du projet aurait un impact limité. Forêt Hereford considère que cet impact a été sous-estimé par le promoteur. En effet, nous sommes préoccupés par les effets de fragmentation de cette ligne sur le déplacement des espèces fauniques et floristiques, sur le développement récréotouristique, sur le paysage, sur l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, et sur les efforts globaux de conservation de biodiversité et de connectivité.

1605

Le territoire de la forêt communautaire Hereford serait effectivement littéralement scindé en deux par une brèche de 53 mètres de largeur par 10,4 kilomètres de longueur. Une analyse globale de cette fragmentation aurait dû être adressée dans l'étude d'impact.

1610

Il est également mentionné dans cette étude que peu de gens seraient affectés au sommet du mont Hereford par les impacts paysagers du projet. Pourtant, c'est l'un des sites les plus photographiés du territoire de la MRC de Coaticook. Par ailleurs, les analyses paysagères du projet dans le reste de notre territoire sont très peu détaillées. Nous avons donc demandé de nouvelles simulations visuelles au promoteur, qui devraient nous être présentées prochainement, et qui nous serviront à mieux évaluer les impacts du projet sur notre développement futur.

1615

Je vais demander à mon collègue Dany Senay de poursuivre.

1620

**M. DANY SENAY :**

Justement concernant les développements futurs dans notre territoire, le promoteur a répondu à une question lors de la première partie des audiences en se référant au plan directeur de Del Degan Massé et associés datant de 2011. Soulignons que ce plan n'avait pour but que de démontrer la faisabilité et la viabilité du transfert de la propriété.

1625

Forêt Hereford est en plein processus de planification intégrée. Actuellement, nul ne peut prétendre de l'emplacement et la nature des futurs développements dans la forêt communautaire. Forêt Hereford n'a que trois ans d'existence. Il nous faudra des décennies avant de bien identifier les potentiels de mise en valeur dans le respect de nos obligations, les planifier et les réaliser. D'ailleurs, le développement d'activités telles que les sentiers pédestres et de vélo de montagne ne pourra se poursuivre sans contraintes dans le secteur est de la propriété, où sont actuellement concentrées ces installations. Et puis là, je vous montre à l'écran, il est assez simple de constater que, dans l'est, vous voyez où ont été historiquement développés les sentiers de vélo de montagne et les sentiers pédestres.

1635

1640 Une récente décision de la CPTAQ permet de juger de la complexité de développer des activités récréatives en zone agricole permanente comme dans le secteur est. Principalement situé en zone blanche, le secteur ouest -- donc, où passerait la ligne que vous voyez sur l'image, sur la carte, donc, principalement situé en zone blanche, ce secteur devient donc l'une des parties présentant le plus de perspective de développement. Or, le projet du promoteur traverserait justement le secteur ouest, ce qui contribuera, avec la décision de la CPTAQ, à limiter nos potentiels de mise en valeur dans l'ensemble de la forêt Hereford.

1645 En fait, le projet affecterait à jamais le milieu naturel protégé de la forêt communautaire Hereford. Toutefois, le promoteur n'a pris aucun engagement de suivi couvrant la durée de vie de ses installations. Compte tenu de nos nombreuses obligations, nous sommes d'avis que le promoteur doit, pour la durée de vie de son projet, s'engager à éradiquer toute nouvelle invasion d'espèce exotique envahissante dans l'emprise, s'engager à contrer toute utilisation illégale dans son emprise, et implanter des dispositifs de suivi environnementaux visant tous les enjeux du milieu naturel que soulèverait un tel projet.

1655 Le promoteur a toujours mentionné rechercher le trajet de moindre impact, mais les alternatives présentées lors des séances d'information se sont toujours limitées aux quatre tracés qu'il proposait, soit par voie aérienne, et traversant tous la forêt communautaire. Aussi, jamais Forêt Hereford n'a pu travailler sur d'autres alternatives avec le promoteur depuis le début de notre collaboration.

1660 Le tracé choisi place donc Forêt Hereford dans une situation complexe, voire intenable. Résumons donc cette situation.

1665 Prenons pour acquis, en premier lieu, que tous sont en accord avec ce projet de société visant à exporter de l'énergie verte aux États de la Nouvelle-Angleterre. Cette énergie doit donc passer quelque part pour se rendre au point de traversée identifié. Or, la forêt Hereford se trouve malheureusement dans son trajet. La solution idéale, dans un milieu fragile, protégé et reconnu, aurait été l'enfouissement de la ligne dans des voies publiques, comme cela est planifié au New Hampshire dans des milieux similaires au nôtre. Mais c'est impossible, selon le promoteur.

1670 Un compromis aurait alors été l'enfouissement de la ligne dans les chemins forestiers municipaux gravelés, minimisant les coûts d'enfouissement. Forêt Hereford aurait pu donner accès à ses propres chemins forestiers, facilitant ainsi le respect de nos obligations. Mais il s'agit d'une option non analysée, ou même considérée par le promoteur. Il reste donc l'option de la ligne aérienne. Mais tous les tracés étudiés passent par notre territoire. Forêt Hereford, de par sa mission communautaire, ne peut demander à déplacer le problème chez les voisins.

1680 Le projet aérien a été réfléchi en fonction des besoins d'ingénierie habituels, en tentant  
ensuite de minimiser les impacts sur les composantes naturelles. Il n'a pas été planifié en fonction  
des contraintes écologiques et légales de notre territoire. Les impacts sont donc extrêmement  
importants, en plus de créer un précédent sur la validité de la servitude comme outil légal de  
conservation, et en plus d'affecter un milieu naturel protégé. De plus, il est impossible, malgré  
toutes les bonnes intentions du promoteur, de respecter nos obligations issues de la servitude et  
de la donation avec cette option aérienne, pouvant ainsi nous créer des préjudices légaux et  
moraux graves. Et force est de constater que le projet tel que proposé ne présente pas les  
mesures exceptionnelles dont aurait dû bénéficier un territoire unique comme celui de la forêt  
1685 Hereford.

1690 Devant cette situation complexe, Forêt Hereford croit donc que le BAPE est l'organisme le  
mieux placé pour juger de l'impact d'un tel projet dans un milieu naturel protégé et de la  
concordance du projet avec la vocation de ce territoire. Forêt Hereford croit que nous devons  
collectivement accepter d'apporter des modifications au projet en regard de toutes les options  
envisageables, afin de planifier le projet en fonction des milieux naturels et de nos obligations, et  
afin de tenter l'impossible pour respecter les obligations légales et morales auxquelles nous  
sommes soumis.

1695 Forêt Hereford croit que des mesures uniques et exceptionnelles devraient être élaborées  
pour compenser, le cas échéant, les impacts négatifs impossibles à éviter, répondant ainsi à la  
vocation unique de ce territoire. Forêt Hereford croit que le promoteur devrait prendre fait et cause  
pour la durée de vie de ses infrastructures pour défendre les intérêts de Forêt Hereford par rapport  
aux manquements, si tel est le cas, des obligations de la donation et de la servitude de  
1700 conservation forestière.

1705 Forêt Hereford croit qu'au-delà des projets pilotes d'une durée de 15 à 20 ans, le promoteur  
devrait s'engager à maintenir ou mettre en place des mesures particulières visant la protection de  
l'intégrité de la forêt Hereford, et devrait s'engager à mettre en place un réel suivi environnemental  
pour la durée de vie de son projet.

1710 Forêt Hereford croit que, toujours dans le cadre de notre mission communautaire, les  
retombées réelles du projet dans le milieu devraient être majorées en calculant le budget du  
programme de mise en valeur du promoteur sur la base du coût total du projet, soit 618 millions,  
plutôt que sur les 125 millions.

Et finalement, Forêt Hereford croit que le promoteur se devrait d'être créatif et saisir  
l'opportunité qui lui est offerte, qui permet du même coup la réalisation d'un projet doublement

1715 environnemental, soit l'exportation d'énergie verte, et des initiatives uniques, novatrices et visionnaires pour minimiser ses impacts paysagers et écologiques.

1720 En conclusion, nous espérons et nous souhaitons que, tant le BAPE, le gouvernement du Québec, le promoteur, que les citoyens, prennent conscience des particularités écologiques, paysagères et historiques du territoire de la forêt communautaire Hereford, et qu'ensemble, nous prenions toutes les précautions possibles afin d'honorer et respecter les obligations que sont devenues les volontés de ce grand homme qu'a été monsieur Neil Tillotson, et la légende qu'il est si rapidement devenu.

1725 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. On aurait quelques questions pour vous.

1730 D'abord, on se questionne – la commission se questionne à savoir pourquoi est-ce que vous avez choisi une servitude de conservation forestière au lieu de d'autres instruments de conservation.

**M. DANY SENAY :**

1735 Ce ne fut pas un choix. C'était – en fait, c'est la volonté de monsieur Tillotson qui a été traduite par cet outil-là, et, en fait, le choix a été fait par les exécuteurs testamentaires de monsieur Tillotson. Ils ont vu en ce modèle qu'ils connaissaient aux États-Unis, qui était utilisé depuis pratiquement une quinzaine d'années, ils ont vu que c'était le meilleur outil pour honorer les volontés de monsieur Tillotson. Ils voulaient vraiment s'assurer que le territoire soit protégé à perpétuité, puis que sa vocation forestière soit maintenue.

**LA PRÉSIDENTE :**

1745 Puis, en parlant, justement, de cette vocation forestière là, est-ce que les activités d'aménagement durable peuvent avoir lieu partout sur le territoire, ou seulement que dans des zones désignées?

**M. DANY SENAY :**

1750 En fait, on a beaucoup d'obligations, puis par rapport à l'aménagement forestier, notre principale obligation vient de nos fins de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada. Donc, on

1755 parle de restauration forestière. Nos interventions sont là pour restaurer les écosystèmes, et puis non, elles ne peuvent pas avoir lieu partout. Il y a des zones de conservation intégrale, comme, par exemple, les zones de salamandres, les bandes riveraines des ruisseaux, sont des vocations de protection permanente, donc, il y a un 0-10 mètres dans lequel on n'intervient aucunement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1760 Mais, à l'extérieur de ces zones de protection là, il pourrait y avoir de l'activité forestière?

**M. DANY SENAY :**

1765 Il y a de l'activité de restauration forestière, mais, encore une fois, sous certaines conditions. Tous nos travaux doivent être également présentés à Conservation de la nature Canada, qui est, dans le fond, le bénéficiaire de la servitude, et puis tout a été discuté, également, à la table Foresterie et conservation, qui est une de nos instances.

**LA COMMISSAIRE :**

1770 Ça...

**LA PRÉSIDENTE :**

1775 Excuse, je veux juste comprendre – excuse-moi, Ursula – vous avez parlé de vos obligations fiscales.

**M. DANY SENAY :**

1780 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1785 Est-ce que vous pouvez nous en parler davantage, s'il vous plaît?

**M. DANY SENAY :**

1790 En fait, pour recevoir le don, et pour également – le principal argument, c'était de continuer à payer les taxes municipales aux municipalités -- on a créé un organisme de bienfaisance. Les volontés des testamentaires étaient de le donner aux communautés, ce don-là, mais ils ne pouvaient le recevoir, pour les raisons que monsieur Bouchy-Picon vous a données, là, les



1795 municipalités ne pouvaient pas perdre les taxes. Donc, il a été assez – ç'a été un beau défi d'aller chercher le statut de bienfaisance auprès de l'Agence de revenu, et puis on a dû s'y prendre à plusieurs reprises, et on a dû démontrer que, de par les volontés de monsieur Tillotson puis de la servitude, on était capable de respecter les obligations qui nous étaient imposées.

**LA COMMISSAIRE :**

1800 Ça se concrétise comment, exactement, ça?

**M. DANY SENAY :**

1805 Ça se concrétise, dans le fond, au quotidien, à chaque fois, d'un point de vue forestier – puis le point de vue forestier n'est pas notre seule activité – mais au point de vue forestier, chaque fois qu'on intervient, on doit le faire dans un contexte de restauration. Donc, par exemple, aujourd'hui, on avait justement un audit de certification FSC, puis on a expliqué, un peu comme on le fait avec vous aujourd'hui, à l'auditeur, que chaque fois qu'on intervient, on essaie toujours de voir vers quelle direction on veut amener la forêt, qu'est-ce qu'il y avait auparavant, ici, puis comment on peut réduire ces écarts-là.

1810 **LA COMMISSAIRE :**

Ces activités de restauration là ont lieu sur à peu près combien de pourcentage du territoire?

1815 **M. DANY SENAY :**

Dans le fond, si je transforme votre question d'un point de vue forestier, on peut – le calcul de possibilité forestière, si je peux dire...

1820 **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

1825 **M. DANY SENAY :**

... est fait sur une superficie qui représente à peu près 85 %...

**LA COMMISSAIRE :**

1830 85 %?

**M. DANY SENAY :**

... de l'ensemble de la forêt communautaire, ce qui exclut également la réserve naturelle.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez parlé des chemins forestiers sur votre territoire. Est-ce que c'est des chemins forestiers qui sont selon les règles du RNI, ou est-ce qu'il y a des règles autres, par rapport à la portance, par rapport – est-ce que c'est des chemins qui sont déneigés, est-ce qu'ils sont accessibles 365 jours par année? Est-ce qu'ils ont une largeur suffisante?

1840

**M. DANY SENAY :**

Bien, je vais répondre à votre dernière question.

1845

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1850 **M. DANY SENAY :**

Je vais commencer par celle-là. On s'impose volontairement une emprise maximale de 15 mètres, parce qu'on ne veut pas fragmenter la forêt. Donc, nos chemins ont une surface de roulement qui permet aux transports lourds d'avoir lieu. Ce sont des chemins qui sont construits pour permettre, justement, le transport de bois, donc, qui permettent des charges utiles jusqu'à 65 000 kilos, même chose pour tous nos ponceaux, puis ce sont des chemins qui sont gravelés, parfaitement en état. On a des chasseurs qui circulent avec des petites voitures du genre Toyota Corolla, donc, il n'y a aucun problème, et puis ce sont des chemins qui sont accessibles à l'année, en autant qu'on les déneige. Donc, exemple, nous, quand on fait des travaux forestiers en hiver, pour des raisons écologiques, bien, les chemins, on les déneige, il n'y a aucune contrainte, là, pour ce qui est du déneigement.

1855

1860

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que les chemins passent – est-ce qu'on peut traverser l'ensemble de la forêt de bord en bord avec – de la forêt Hereford, pour...? Parce que je voyais, tout à l'heure, votre tableau, il y avait des endroits où je voyais qu'il n'y avait pas de chemin, donc...

1865

1870 **M. DANY SENAY :**

Oui.

1875 **LA COMMISSAIRE :**

... on voit, puis est-ce que...?

**M. DANY SENAY :**

1880 Bien, naturellement, il n'y a pas des chemins partout, comme vous pouvez l'observer. Par contre, ce qu'on ne voit pas, aussi, c'est qu'il y a des anciens chemins de colonisation, parce qu'une bonne partie du territoire a été, un jour, colonisé, ça fait qu'il y a aussi des anciens chemins de colonisation que, nous, on garde toujours, pour reprendre, pour débarder le bois, mais le réseau routier tel qu'il existe, c'est comme vous pouvez l'observer, là.

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

1890 Je voudrais savoir, bon, vous êtes le fonds servant d'un fonds dominant; avec, justement, toutes les activités que vous pouvez faire sur 85 % de votre territoire, quel est le lien écologique, à ce moment-là, avec votre fonds dominant?

**M. DANY SENAY :**

1895 Bien, le lien écologique se fait – en fait, le fonds servant doit servir au maintien des hautes valeurs du fonds écologique. Donc, il y a un lien qui se fait de façon géographique très fort, naturellement, quand on est en périphérie. Par exemple, on a développé, récemment, une activité de ski de montagne qui se fait en milieu forestier boisé, et puis il était hors de question qu'on développe cette activité-là dans la réserve naturelle, donc, l'activité a été développée à une certaine distance, pour protéger le site.

1900 Ensuite, ce qui est intéressant, c'est de voir l'évolution des peuplements forestiers de cette réserve-là. Donc, récemment, on a trouvé des grosses pruches du Canada dans la réserve naturelle. Donc, c'est une espèce d'arbre qu'on veut ramener dans le fonds servant, et qui ne sera pas une mince tâche, là, mais, bon – donc, on s'inspire de la dynamique naturelle du fonds dominant pour voir qu'est-ce qu'on peut faire comme intervention du côté du fonds servant.

1905

1910

**LA COMMISSAIRE :**

Justement, par rapport à la réserve naturelle, pour quelle raison c'est ce territoire-là qui a été retenu pour en faire une réserve naturelle, par rapport au reste du territoire?

1915

**M. DANY SENAY :**

Je vais répondre au mieux de ma connaissance, mais c'est sûr que nos partenaires vont pouvoir mieux répondre, mais c'était le territoire qui englobait le plus de haute valeur de conservation. Donc, on parlait de milieux humides jusqu'à des forêts plus âgées, avec le sommet, des territoires de pente forte et de sommet, aussi, propice à différentes espèces d'oiseaux. Il y avait également des occurrences de salamandres, qui sont vulnérables. Donc, il y avait vraiment un amalgame d'un ensemble de hautes valeurs.

1920

**LA COMMISSAIRE :**

Merci. Une autre question : vous siégez à la table de travail avec Hydro-Québec; vous parlez de quoi, à cette table-là, si vous ne parlez pas du projet comme tel au niveau où est-ce que la ligne passait, ou...?

1925

**M. DANY SENAY :**

Bien, de quoi on...

1930

**LA COMMISSAIRE :**

Je ne sais pas, là, mais...

1935

**M. DANY SENAY :**

Bien...

1940

**M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON :**

On parle de mesures d'atténuation.

1945

**LA COMMISSAIRE :**

O.k.

**M. DANY SENAY :**

1950

On est dans – on est dans le très détaillé, donc, puis – c'est ça. On parle – on a beaucoup de choses à discuter, c'est sûr. Ce n'est pas des rencontres qui sont très, très fréquentes non plus, là.

**LA COMMISSAIRE :**

1955

O.k.

**M. DANY SENAY :**

1960

Puis la table existe officiellement, seulement, aussi, depuis le mois d'avril deux mille seize (2016).

**LA COMMISSAIRE :**

1965

Il y a des montants qui sont offerts pour la compensation de la ligne. Ça ressemble à quoi?

**M. DANY SENAY :**

1970

On n'est vraiment pas rendu là.

**LA COMMISSAIRE :**

Vous n'êtes pas rendu là? O.k.

1975

**M. DANY SENAY :**

Vraiment pas, c'est – pour l'instant, ce n'est pas notre priorité -- vraiment pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

1980

Donc, vous ne savez pas si les montants que vous allez recevoir vont couvrir vos frais, là, pour l'entretien de l'emprise?

1985

**M. DANY SENAY :**

1990 On n'en sait aucunement, non. Pour l'instant, on ne sait pas, mais on sait, par contre, que si compensation financière il y a, nous, on va vraiment les affecter à la gestion de cette emprise-là, qui va devenir, pour nous, un fardeau, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1995 Puis les compensations écologiques, vous les voyez comment? Est-ce qu'il y a une possibilité, en ce moment, là, vu qu'on est en terre privée, d'élargir le territoire de Forêt Hereford?

**M. DANY SENAY :**

2000 On n'est pas des experts en acquisitions. Nous, notre mission, c'est vraiment de gérer ce joyau-là, puis il y a des gens dans la salle qui sont mieux placés pour parler de compensation puis – nous, à la table, là, on a...

**LA PRÉSIDENTE :**

2005 C'est beau.

**M. DANY SENAY :**

2010 ... effleuré le sujet, mais on ne l'a pas analysé davantage.

**LA PRÉSIDENTE :**

2015 O.k. Une dernière question -- puis ça se peut qu'on vous pose des questions par écrit, là...

**M. DANY SENAY :**

On est très ouvert à répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

... donc, je voulais juste vous aviser.

2025 Vous venez juste de nous parler, tantôt, de mesures exceptionnelles; donc, si le territoire de Forêt Hereford avait été pris, comme vous le mentionnez, compte dans l'étude d'impact, vous

auriez souhaité, à ce moment-là, des mesures exceptionnelles. Vous entendez par quoi, de mesures exceptionnelles? Ça serait – ça se concrétiserait...?

**M. DANY SENAY :**

2030

Bien, une solution idéale, et puis tout le monde la soumet, ç'aurait été vraiment de l'éviter. Et puis, comme on l'a dit, bien, l'éviter par voie aérienne, pour nous, ça ne serait pas une solution, parce qu'on ne veut vraiment pas transférer le problème chez nos voisins, chez nos communautés, donc, ç'aurait été l'enfouissement par voie publique, mais si c'est par voie aérienne, bien, il faut vraiment se donner l'opportunité d'analyser la localisation de toutes les infrastructures dans un paradigme qui est complètement différent. Donc, en partant, on aurait pu identifier où sont nos contraintes à haute valeur, et puis ensuite, planifier la ligne en fonction de ça, ce qui n'a pas été nécessairement fait de cette façon-là. Un...

2035

**LA PRÉSIDENTE :**

2040

Mais là, en ce moment, est-ce qu'elle passe à travers des territoires de haute valeur?

**M. DANY SENAY :**

2045

Bien, tous les ruisseaux qu'elle traverse...

**LA PRÉSIDENTE :**

2050

O.k.

**M. DANY SENAY :**

... sont pour nous des territoires à haute valeur...

2055

**LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

2060

**M. DANY SENAY :**

... et puis toutes les bandes riveraines doivent être déboisées, donc, non seulement pour ce qui est des habitats aquatiques et la qualité de l'eau, c'est dommageable, mais -- ça, pour nous, c'est un aspect, mais l'aspect le plus important, c'est que ça va à l'encontre de la servitude. On ne

2065 peut pas déboiser et intervenir dans une bande riveraine dans les 0-10 mètres, sauf pour la  
traverser pour faire des sentiers pédestres ou des sentiers de débardage de bois. Donc, pour  
nous, les bandes riveraines sont un secteur de haute valeur, parce que, en plus, ça sert de corridor  
faunique, puis il y a beaucoup d'espèces animales et végétales qui occupent ces endroits-là.

2070 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Alors, on va prendre une pause, et on revient dans 20 minutes.

2080

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 44**  
**REPRISE DE LA SÉANCE À 21 h 04**

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, dans un premier temps, j'aimerais rectifier une appellation qu'on a faite au début.  
Alors, l'IREC (*sic*), et bien, on va poursuivre nos recherches, mais ça pourrait être l'Institut de  
recherche d'économie contemporaine, comme ça pourrait aussi être l'Institut de recherche  
électricité Québec. Donc, nous allons faire les recherches nécessaires.

2090

Également, j'aimerais rappeler que vous avez jusqu'au 3 novembre pour faire valoir votre  
droit de rectification. Donc, c'est ouvert à tous. Et c'est la fin des rappels.

2095

---

**M. CARL BOIVIN**

2100 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, j'inviterais monsieur Carl Boivin.

Bonsoir, Monsieur Boivin.



**M. CARL BOIVIN :**

2105

Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

2110

Bonjour.

**L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE**

**Début de la phrase à la page 2 : « *Je suis intéressé au projet...* »**

2115

**Fin de la phrase à la page 2 : « *... de poursuivre sa vocation.* »**

**LA PRÉSIDENTE :**

2120

Je vous remercie, Monsieur Boivin. Dans un premier temps, qu'est-ce que – vous avez la question, là : « *Pourquoi ce n'est pas la hauteur réelle?* » Qu'est-ce que vous essayez de...?

**M. CARL BOIVIN :**

2125

Parce qu'ils disent « *une hauteur moyenne* ».

**LA PRÉSIDENTE :**

Moyenne? Oui.

2130

**M. CARL BOIVIN :**

Ça fait que, tu sais, ça peut être 40 mètres, ça peut être 45, 50 – on ne le sait pas, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2135

O.k.

**M. CARL BOIVIN :**

2140

Ils ne nous ont rien dit de ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2145           Très bien. Madame Larouche?

**LA COMMISSAIRE :**

2150           Oui. Je voudrais savoir, vous parlez que vous avez des craintes au niveau de la santé pour votre famille; est-ce que vous pourriez nous les expliquer un petit peu plus?

**M. CARL BOIVIN :**

2155           Santé mentale, il y a eu – il y a eu des choses qui se sont dites dans le nord, quand ils ont fait les lignes, que la santé mentale pourrait affecter ça (*sic*), santé – le cœur, santé physique, aussi.

**LA COMMISSAIRE :**

2160           Causé par le rayonnement des – par – électrique, là?

**M. CARL BOIVIN :**

2165           Oui, les – beaucoup de – oui, c'est ça.

**LA COMMISSAIRE :**

O.k. Merci.

2170           **M. CARL BOIVIN :**

Même, le bruit, à cause de l'humidité. L'humidité peut causer beaucoup de bruit.

**LA COMMISSAIRE :**

2175           Vous n'avez pas été rassuré par les propos là-dessus?

**M. CARL BOIVIN :**

2180           Non. Pas du tout.

**LA COMMISSAIRE :**

O.k. Merci.

2185

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Monsieur Boivin, pour votre participation.

2190

---

**M. ANDRÉ DESROSIERS**

**LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur André Desrosiers.

2195

Bonsoir, Monsieur Desrosiers.

2200

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

Bonsoir, Mesdames. Je voudrais d'abord me présenter : André Desrosiers, je suis producteur agricole, producteur forestier. J'ai un terrain qui est adjacent à la montagne, à Forêt Hereford, sur la partie sud. On est trois propriétaires sur la partie sud, et je crois une douzaine ou une dizaine sur la partie nord, qui – où est-ce que la ligne décroche de l'ancienne ligne, en fait, là.

2205

Puis ce qui me préoccupe, c'est de savoir que ce qu'on nous a dit au mois de septembre, c'est qu'en 2010, il y avait eu un montage financier pour cette ligne-là, puis qu'Hydro-Québec était prêt à – en tout cas, ce que j'ai compris et ce que d'autres ont compris -- était prêt à financer la partie aux États-Unis, ce qui, je trouve -- je pense qui peut être normal dans un certain cas quand tu fais des affaires, mais sauf que qu'est-ce que – puis, en passant, je voudrais dire que je suis très fier d'Hydro-Québec, parce que c'est sûr que ça crée de l'économie puis que ça fait virer, puis que de l'exportation, c'est très bon, mais qu'est-ce que j'ai un petit peu de misère à comprendre, c'est qu'on est prêt à financer aux États-Unis ce qui est de – quelque chose qui coûte plus cher qu'ici, pour l'environnement. Parce qu'il ne faut pas oublier que la – je crois que je fais partie du massif de Forêt Hereford, là, autant – comme une dizaine de propriétaires autres, parce que la montagne, en fait, ce n'est pas rien que les 5 000 hectares que Forêt Hereford a, là, il y a facilement – si on prend tout le massif, il y a facilement 20 000 acres, là – autour de 10 000 hectares.

2210

2215

2220 Puis, je repensais – je repensais, quand on – tu sais, c'est la – je ne sais pas c'est quoi la  
durée de vie de la ligne électrique, là, mais où est-ce qu'elle va passer, là, il ne faut pas oublier qu'il  
y a des arbres, là, qui ont – il y a des érables qui ont 100 puis 150 ans là-dedans. Ça, là, il n'y a  
aucune compensation qui va – qui va faire que ce massif-là, là, va être scindé en deux, là. Ça fait  
2225 que je trouve ça un petit peu – c'est un petit peu difficile à accepter que la – que pour juste – que  
pour l'exportation, qu'on – tu sais, qu'on détruit un environnement qui ne sera plus jamais comme  
il l'a été, là, il faut bien s'entendre, là.

2230 Puis, moi, quand j'avais acheté – j'ai 80 acres sur cette parcelle-là. Quand j'avais acheté ça,  
moi, j'avais acheté ça pour ma préretraite, pour faire une érablière, puis pour la chasse, puis là, la  
ligne, elle vient couper le terrain en deux. Ça fait que c'est – c'est comme moins intéressant pas  
mal, là. Puis ce n'est pas – comme je dis, ce n'est pas rien qu'une question – c'est sûr que  
l'économie, je suis d'accord qu'on – mais, je veux dire, il faudrait prendre en considération au  
2235 moins autant que sur le côté américain. Puis il y a sûrement des façons de faire pour essayer  
d'atténuer, parce que mais qu'on ait fait une ligne de 12 ou 15 kilomètres de long, que ça – ça  
coupe la montagne en deux, comme je disais, ça ne reviendra jamais, là.

2240 Ça fait que je pense qu'il faut, avant de donner l'acceptation -- c'est vrai que quand on nous  
a rencontrés, c'est un fait qu'il y avait des lignes préétablies, il y avait le côté est, le côté ouest, il y  
avait deux versions sur chaque côté, mais il n'y a pas personne que – ce n'est pas – ce n'est pas  
nous autres qui a décidé sur quel côté que ça allait, là. Puis – moi, en tout cas, je voudrais bien  
que le BAPE prenne en considération tout ce qui a été dit, puis que les recommandations, si –  
parce que c'est pour les générations futures que ça va avoir un impact assez – à long terme.

2245 Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Monsieur Desrosiers.

2250 Est-ce que tu as une question?

**LA COMMISSAIRE :**

2255 Oui. Donc, si j'ai bien compris, Monsieur Desrosiers, vous, vous avez un terrain de  
80 acres?

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

2260

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

2265

Sur lequel va passer la ligne?

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

2270

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, vous dites qu'il va être coupé en deux, ou si...?

2275

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

2280

Bien, c'est – oui, bien, ça – j'appelle ça « *coupé en deux* »; quand vous arrivez dans une forêt, une forêt mature, qu'il y a des arbres qui ont peut-être – qui ont 100 ans, 150 ans, vous faites un tracé de 35 ou 50 mètres, là, on ne sait pas trop, là, si ça va faire – en théorie, ça devrait faire partie de toute la partie sud, on nous dit que ça va être sous le...

**LA COMMISSAIRE :**

2285

Donc, c'est partie sud de votre terrain?

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

2290

Non. Non. Moi, je suis au nord de la partie sud. En fait, quand la ligne décroche, elle traverse – elle traverse Forêt Hereford, ensuite, elle traverse trois propriétaires privés...

**LA COMMISSAIRE :**

Oui.

2295

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

... dont j'en suis un.

**LA COMMISSAIRE :**

2300 O.k. Puis elle coupe en deux complètement, ou elle passe au tiers de votre terrain, aux trois quarts? J'essaie de...

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

2305 Elle coupe – j'ai – elle coupe...

**LA COMMISSAIRE :**

2310 Dans le milieu?

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

Elle coupe – en fait, moi, j'ai comme une bottine, comme on pourrait dire, un « L ».

**LA COMMISSAIRE :**

2315 Oui?

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

2320 Elle coupe en deux...

**LA COMMISSAIRE :**

2325 O.k.

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

2330 ... une partie, un des lots.

**LA COMMISSAIRE :**

O.k. Parfait.

2335

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

Elle le scinde en deux.

2340

**LA COMMISSAIRE :**

J'essayais de me situer.

2345

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

2350

Merci. Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2355

Monsieur Desrosiers, est-ce que je pourrais vous demander – j'ai une carte, ici – juste de nous l'identifier? Parce que là, il y a plusieurs lots, et on aimerait bien comprendre où, exactement, se situe le vôtre. J'imagine que c'est celui-là, ici? Vous pouvez l'encercler.

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

2360

Non. C'est ici.

**LA PRÉSIDENTE :**

2365

Ah! Vous êtes là. Ah! Elle n'était pas loin.

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

Il y a trois lots.

2370

**LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

2375

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

Il y a trois – c'est-à-dire trois propriétaires.

2380 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k. C'est beau.

**M. ANDRÉ DESROSIERS :**

2385

Il peut y avoir plus que trois lots.

**LA PRÉSIDENTE :**

2390

Merci. Donc, il est réellement dans la partie nord, et le lot sud du projet. Merci.

---

**M. ALAIN PAQUETTE ET Mme LOUISE GARY**

2395

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Alain Paquette et madame Louise Gary.

2400

Bonsoir.

**Mme LOUISE GARY :**

Bonsoir.

2405

**M. ALAIN PAQUETTE :**

Bonsoir.

2410

**Mme LOUISE GARY :**

Je me présente : Louise Gary.



2415 **M. ALAIN PAQUETTE :**

Alain Paquette.

2420 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**Mme LOUISE GARY :**

2425 Depuis 2010, nous sommes propriétaires d'une résidence située sur un terrain boisé de plus ou moins 60 acres dans la banlieue de Sherbrooke, à Cookshire-Eaton, adjacent au Parc écoforestier de Johnville et d'un quartier résidentiel d'une soixantaine de maisons.

**L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE**

2430

**Début de la phrase à la page 2 : « *La propriété possède un beau ruisseau...* »**

**Fin de la phrase à la page 4 : « *c) Installer des passages fauniques.* »**

2435 Alors, je vous invite à voir la définition : « *Voir l'annexe à la fin du document.* » Par contre, je vais continuer quand même le mémoire.

**L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE**

2440 **Début de la phrase à la page 4 : « *Sur notre terrain, des fossés traversent...* »**

**Fin de la phrase à la page 5 : « *Enlever les sédiments accumulés à la tête du lac.* »**

Ah! Là, ça devrait dire « f) », pardon, « *Installer des ponceaux ou ponts sur les fossés d'Hydro-Québec à l'extrémité du terrain.* »

2445 **L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE**

**Début de la phrase à la page 5 : « *But : Permettre l'accès au terrain...* »**

**Fin de la phrase à la page 7 : « *... pour l'étude en cours des sédiments.* »**

2450 D) Le 21 septembre 2016, visite de monsieur Lesage, madame Carole Charest et monsieur Paquet d'Hydro-Québec; à notre demande, monsieur Stéphane Tanguay, biologiste, de Nature Cantons-de-l'Est.

**L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE**

2455

**Début de la phrase à la page 8 : « *But : Échanger sur l'aménagement...* »**

**Fin de la phrase à la page 8 : « *... laissant un décor pitoyable.* »**

**LA PRÉSIDENTE :**

2460

Je vous remercie, Madame Gary.

**Mme LOUISE GARY :**

2465

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2470

D'abord, j'aimerais juste vous souligner, là, que le BAPE ne donne pas son aval à son projet, là...

**Mme LOUISE GARY :**

2475

Non. Je suis d'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

... alors, je voulais juste...

2480

**Mme LOUISE GARY :**

Je suis d'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

2485

Et j'ai quelques petites questions pour vous, là.

**Mme LOUISE GARY :**

2490

C'est monsieur Paquette qui va répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2495 C'est monsieur Paquette qui va répondre?

**Mme LOUISE GARY :**

2500 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon.

2505 **M. ALAIN PAQUETTE :**

Bon. C'est monsieur Paquette qui va répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2510 Alors, dans vos propositions, vous dites : « *Installer une clôture avec barrière le long de la route.* »

**Mme LOUISE GARY :**

2515 Oui.

**M. ALAIN PAQUETTE :**

2520 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, expliquez-moi ça. Quelle route?

2525

**M. ALAIN PAQUETTE :**

2530 C'est – notre terrain, il est longé par la route. Là, il y a déjà une ligne électrique, il va y avoir une deuxième ligne électrique qui donne « *drette* » sur la route. Ça fait que là, ça, c'est une invitation pour tout le monde qui a un...

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez dire perpendiculaire à la route?

2535

**M. ALAIN PAQUETTE :**

Oui.

2540

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ils peuvent – une invitation à tout le monde pour traverser?

**M. ALAIN PAQUETTE :**

2545

Tout – bien, pour prendre...

**LA PRÉSIDENTE :**

2550

Pour l'emprise?

**M. ALAIN PAQUETTE :**

2555

C'est qu'il y a des quartiers résidentiels, proche, il y a des VTT, des – ça fait que là, c'est une invitation à rentrer sur le terrain pour prendre l'emprise d'Hydro puis traverser toutes les propriétés.

**LA PRÉSIDENTE :**

2560

O.k. Ça fait que ce serait de bloquer l'accès à l'emprise?

**M. ALAIN PAQUETTE :**

Oui.

2565

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est l'objectif?

2570

**M. ALAIN PAQUETTE :**

Oui, c'est...

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

**M. ALAIN PAQUETTE :**

2580

J'en ai déjà – bien, on en a entendu parler aussi. Forêt Hereford aussi, ils demandent ça, puis plusieurs propriétaires, parce que c'est un problème, là.

**LA COMMISSAIRE :**

2585

Actuellement, ce n'est pas accessible?

**Mme LOUISE GARY :**

2590

Bien, les « *Ski-Doo* » passent.

**M. ALAIN PAQUETTE :**

2595

Bien, comme c'est là, sur notre propriété, on permet, nous autres, il y a une « *trail* » de quatre-roues, un sentier de quatre-roues qui passe, l'hiver, là, quand les – en même temps que les sentiers de motoneige sont ouverts. Ça fait que ça dérange plus ou moins, là. On laisse le monde passer, mais l'été, on ferme le – le sentier est fermé. Tous les sentiers sont fermés, l'été. Mais vu que – en tout cas, si c'est ouvert, là, il y a des gens qui viennent quand même, là. C'est pour ça qu'on veut une clôture, qu'on va fermer, puis qu'on va mettre plusieurs cadenas après, tous les usagers, là, vont avoir leur cadenas après la clôture, puis...

2600

**LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

2605

**M. ALAIN PAQUETTE :**

... ils vont pouvoir circuler, là, mais juste ceux qui ont d'affaire là, là, pas – ce n'est pas une invitation pour tout le monde, parce qu'il y a un chemin, aussi, hein, sous l'emprise, là, il y a comme

2610 un chemin, là, ça fait que c'est une invitation, là, tout le monde qui ont des VTT puis des « *side-by-side* », d'aller se promener là-dedans, là, puis...

**LA PRÉSIDENTE :**

2615 Non, non – je comprends.

**LA COMMISSAIRE :**

Ce n'est pas une autoroute.

2620 Je voudrais savoir – tu permets?

**LA PRÉSIDENTE :**

2625 Oui. Oui, va-y.

**LA COMMISSAIRE :**

2630 Je voudrais savoir, comment vous avez évalué – comment vous trouvez l'étude qu'Hydro-Québec a faite, le document – l'étude géomorphologique qui a été faite?

**M. ALAIN PAQUETTE :**

2635 Bien, on a eu – c'est parce que, cet été, c'était tellement sec que c'était embêtant de savoir, là, comment les sédiments voyageaient. Parce qu'ils ont fait comme des fossés dans l'ancienne ligne, puis c'est une tourbière, proche, puis quand il y a des coups d'eau, là, les sédiments de tourbe, ç'a la même densité que l'eau, ça fait que ça descend, puis aussitôt que ça « *pogne* » – bien, aussitôt que le courant ralentit ou qu'il y a des obstacles, les sédiments se ramassent. Ça fait que là, tout le bassin versant, il se fait envahir, là, de petits sédiments.

2640 Nous autres, on a aménagé, pour contrer ça, là, des petits barrages dans les fossés, à la tête des fossés, pour faire comme des petits lacs, là, puis ça règle pas mal le problème. Mais – c'est ça.

2645 Là, l'étude est en cours. Ils ont l'air à faire une étude sérieuse, là, puis – on a hâte de voir comment qu'ils vont aménager ça, si ça va être des lacs de rétention en chapelet, si ça va être des – je ne sais pas encore comment qu'ils – ça va être quoi les propositions, là, mais on attend les

propositions pour voir – c'est parce que c'est un problème, là, les sédiments qui descendent dans le bassin versant.

2650

**LA COMMISSAIRE :**

Vous êtes consultés pour les propositions puis les solutions?

2655

**M. ALAIN PAQUETTE :**

Bien, je les accompagne souvent -- quand ils viennent sur le terrain, faire les visites de terrain, je les accompagne, puis là, on échange, là, mais...

2660

**LA COMMISSAIRE :**

O.k.

**LA PRÉSIDENTE :**

2665

Alors, quand vous dites, là, qu'Hydro n'a pas pris d'engagement pour quelque aménagement que ce soit pour votre propriété, c'est parce que les discussions sont en cours?

**M. ALAIN PAQUETTE :**

2670

Bien...

**LA PRÉSIDENTE :**

2675

Ou vous attendez le résultat de l'étude, puis là, vous essayez de voir...?

**Mme LOUISE GARY :**

2680

Bien, on le sait qu'on n'est pas – qu'il ne faut pas être pressé pour ça, par contre, on n'a aucune certitude de leur part. C'est toujours : « *Si le terrain est – si c'est possible, on va vous l'aménager. Si* » -- il y a toujours des « *si* » avant leurs réponses. Alors, on n'a rien d'écrit, dans le fond, là. Je sais que, pour eux, ils trouvent ça trop tôt, mais pour nous, on n'a aucune...

**M. ALAIN PAQUETTE :**

2685

Mais, en tout cas, on a eu plusieurs rencontres, puis ils n'ont...

**Mme LOUISE GARY :**

Il n'y a rien de dit.

2690

**M. ALAIN PAQUETTE :**

Il n'y a rien, là, tu sais. Nous autres, on – ce qu'on vous a dit, là, ce qu'on voulait, là, une clôture, du ralentissement dans les fossés, semer l'emprise pour ne pas que...

2695

**Mme LOUISE GARY :**

Il n'y a rien de certain, là. C'est tout « *peut-être* ».

2700

**M. ALAIN PAQUETTE :**

Il n'y a pas d'engagement de leur part. Il n'y a aucun engagement. Là, je ne le sais pas, la ligne, ça va être en 2017, là, on arrive à la fin 2016, mais nous autres, comme c'est là aujourd'hui, là, on n'a aucune certitude de ce qu'ils vont faire comme aménagement sur notre terrain, aucun engagement, là.

2705

**LA COMMISSAIRE :**

O.k.

2710

**M. ALAIN PAQUETTE :**

Ça fait que c'est pour ça qu'on est ici, puis qu'on...

2715

**Mme LOUISE GARY :**

Ils vont passer, mais on ne sait pas comment.

**M. ALAIN PAQUETTE :**

2720

C'est pour ça qu'on demande au ministre, là, puis – de dire...

**LA PRÉSIDENTE :**

2725

Mais des discussions sont toujours en cours, ou...



**M. ALAIN PAQUETTE :**

Oui.

2730 **LA PRÉSIDENTE :**

... il n'y a plus – il y a des discussions?

2735 **M. ALAIN PAQUETTE :**

Il y a des discussions, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2740 O.k. O.k.

**LA COMMISSAIRE :**

C'est quoi l'étude qui a été déposée?

2745

**M. ALAIN PAQUETTE :**

Bien, vous aviez demandé à l'Hydro de déposer la...

2750 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Elle a été déposée.

**LA COMMISSAIRE :**

2755

Elle a été déposée.

**LA PRÉSIDENTE :**

2760 Elle a été déposée.

**M. ALAIN PAQUETTE :**

C'est beau.

2765 **LA COMMISSAIRE :**

On l'a lue.

2770 **M. ALAIN PAQUETTE :**

Vous l'avez lue?

**LA COMMISSAIRE :**

2775 Oui.

**M. ALAIN PAQUETTE :**

Puis il n'y avait pas d'eau.

2780 **LA COMMISSAIRE :**

Elle est disponible sur le site du BAPE.

2785 **M. ALAIN PAQUETTE :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

2790 Moi, ça va. Je n'ai pas d'autres questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

2795 Ça va pour moi aussi. Bien, je vous remercie...

**Mme LOUISE GARY :**

Ça fait plaisir.

2800 **LA PRÉSIDENTE :**

... de votre participation.

2805 **Mme LOUISE GARY :**

Merci.

**M. ALAIN PAQUETTE :**

2810 Merci beaucoup.

---

2815 **CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT  
M. RENÉ SIMON, M. GHISLAIN PICARD,  
M. JEAN-MARIE PICARD ET M. LOUIS ARCHAMBAULT**

**LA PRÉSIDENTE :**

2820 Alors, maintenant, on appelle monsieur René Simon, Ghislain Picard, et Jean-Marie Picard et Louis Archambault, du Conseil des Innus de Pessamit.

Alors, « *Kuei* ».

2825 **M. JEAN-MARIE PICARD :**

Bravo.

**LA PRÉSIDENTE :**

2830 « *Kuei* ». Bonsoir Messieurs. Alors, on va vous entendre. On vous a accordé un léger temps supplémentaire, et on va travailler avec ça ce soir. Alors, on vous invite à débiter votre présentation.

2835 **M. RENÉ SIMON :**

C'est quoi le temps qui nous est alloué?

2840

**LA PRÉSIDENTE :**

2845 D'habitude, le temps qui est accordé est de 15 minutes. On vous accorderait du temps supplémentaire, probablement 25 minutes, dépendamment, et on va voir comment le temps va s'écouler. Mais on trouve votre présentation très intéressante, là.

**LA COMMISSAIRE :**

2850 On la suit aussi, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2855 On la suit, on a tous nos documents avec nous.

**M. RENÉ SIMON :**

2860 (Commentaire en innu).

Alors, bonsoir Mesdames. Ça nous fait plaisir d'être ici. Je viens justement de le dire dans ma langue, en innu.

2865 Ce soir, on va faire la présentation concernant justement le projet, disons, qui est en question, là, le projet de Northern Pass, projet hydroélectrique.

2870 Ce soir, je suis accompagné de monsieur Ghislain Picard, qui représente les nations – toutes les nations indiennes du Québec, en disant qu'il est avec nous parce qu'il est originaire de Pessamit, la même réserve que moi, donc, c'est un privilège qu'on a de l'avoir ici ce soir.

Je suis accompagné aussi de monsieur Jack Picard – Jean-Marie Picard – qui est conseiller technique pour la bande – la bande de chez nous.

2875 Alors, je vais laisser monsieur Picard commencer le début.

**M. GHISLAIN PICARD :**

(Commentaire en innu).

2880           Donc, mes remerciements, évidemment, au chef René Simon pour me laisser le privilège de vous entretenir sur des questions qui sont hautement préoccupantes pour les Pessamiu Innut. Ça ne date pas d'hier. Ça fait plusieurs, plusieurs années, comme vous le savez sans doute.

2885           Donc, je vais y aller, moi, avec une présentation quand même assez sommaire, qui touche peut-être beaucoup plus la partie historique, et la deuxième partie va porter beaucoup plus sur les considérations techniques liées au projet.

2890           Donc, la nation innue est une nation qui fait partie de 10 nations à l'échelle du Québec, qui – la nation innue occupe tout le littoral du Québec, et Labrador également. Et il y a – du côté du Québec, il y a une erreur sur le document, on devrait parler de 9 réserves innues, plutôt que de 10.

2895           Les Innus font partie de la famille linguistique algonquienne, tout comme les Algonquins, les Cris, les Naskapis, les Micmacs, les Atikamekws, les Malécites, mais également les Abénakis. Les Abénakis, oui.

2900           L'innu-aimun est la langue maternelle des Innus et est toujours couramment parlée aujourd'hui, par d'ailleurs un très fort pourcentage. Les Innus sont établis depuis des millénaires dans les forêts laurentienne et boréale de l'est du Canada.

2905           La nation est une nation nomade par nécessité : la disponibilité prévisible des ressources alimentaires saisonnières régit leur cycle annuel de déplacement.

2910           Les communautés innues, donc, comme je le disais un peu plus tôt, neuf au Québec, deux au Labrador, et en tout, plus ou moins 21 000 membres.

2915           Le « *nitassinan* », c'est comme cela qu'on appelle le territoire traditionnel des Innus, le nom signifiant « *notre terre* ».

2920           Le « *nitassinan* » de Pessamit, on parle de 138 400 kilomètres carrés, entre le 48<sup>e</sup> et le 55<sup>e</sup> parallèle. Et comme d'autres nations, d'autres communautés le confirmeraient, on parle d'au moins 8 000 ans d'existence de relations avec la terre mère.

2925           Et la communauté, la réserve de Pessamit, est située à la confluence du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Betsiamites, à 630 kilomètres au nord-est de Montréal.

2915

### **Pessamit et les Pessamiu Innut**

2920

La réserve innue de Pessamit a été créée en 1861 et est implantée à la confluence du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Betsiamites. La Première Nation innue de Pessamit est dirigée par un conseil de bande élu, composé du chef, ici à ma gauche, et de six conseillers. Les Pessamiu Innut sont les membres en règle de la Première Nation innue de Pessamit. Pessamit est la seconde plus importante communauté innue -- plus ou moins 4 000 membres dans la communauté.

2925

2930

Des références historiques qui, à nos yeux, sont extrêmement importantes : 1821, la Couronne britannique octroie à la Compagnie de la Baie d'Hudson des droits commerciaux exclusifs pour la pêche au saumon sur le « *nitassinan* » de Pessamit; une ressource traditionnelle exploitée depuis des millénaires devient une ressource commerciale. La compagnie de la Baie d'Hudson interdit ou restreint les activités de pêche alimentaire des Innus.

2935

De 1821 à 1859, conséquemment, plusieurs épisodes de famine entraînent des mortalités chez la population innue. De 1844 à 1850, confrontés à la famine et à l'occupation illicite du territoire, du « *nitassinan* », les Innus font parvenir au moins une dizaine de pétitions aux gouverneurs généraux successifs du Canada.

2940

En 1859, la surpêche conduit au retrait des droits commerciaux exclusifs de la CBH, la Compagnie de la Baie d'Hudson. À compter de cette même année, les gouvernements du Bas-Canada et du Québec élaborent des politiques de droits exclusifs de pêche sportive sur le « *nitassinan* » de Pessamit. De riches hommes d'affaires et les compagnies forestières reprennent en main le monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les Pessamiu Innut sont une nouvelle fois écartés de leurs rivières à saumon.

2945

En 1864, le gouvernement canadien octroie au Pessamiu Innut des droits exclusifs de pêche alimentaire au saumon sur la rivière Betsiamites. Ces droits n'ont jamais été révoqués. En pratique, ils sont maintenant inapplicables en raison de la destruction de l'habitat du saumon.

2950

Et la violation des droits des Pessamiu Innut se poursuit. Au début de la décennie 1950, le gouvernement exerce des pressions soutenues afin de contraindre la sédentarisation des Pessamiu Innut. À titre d'exemple, les familles qui amènent leurs enfants sur le « *nitassinan* » pour la pratique des activités traditionnelles sont privées d'allocation familiale, et comble de coïncidence, c'est aussi la mise en œuvre de nombreux mégaprojets hydroélectriques sur le « *nitassinan* » de Pessamit. On parle ici de – évidemment, Bersimis-1 et 2, Hart-Jaune, Manic-1, 2, 3 et 5, Outardes-2, 3 et 4, tous complétés en 1978. Les Pessamiu Innut sont systématiquement expulsés du « *nitassinan* ». L'habitat du saumon de la rivière Betsiamites est dévasté. 1 663 kilomètres

2955

carrés de terrain de chasse engloutis -- la superficie de la communauté métropolitaine de Montréal. C'est l'équivalent.

2960 Tous les projets précités sont réalisés sans avis préalable, sans étude d'impact, sans le consentement de Pessamit, et sans compensation. 29 % de la puissance totale installée d'Hydro-Québec a été acquise de façon illégitime, au détriment de Pessamit.

2965 En contrepartie de la prospérité générée par Hydro-Québec, Pessamit a subi des perturbations économiques, culturelles et sociales de longue durée.

2970 Le castor, la loutre, le vison, pour ne nommer que ceux-là, ont été éliminés des habitats riverains. Les plans d'eau créés sont dangereusement navigables. La nourriture traditionnelle provenant de la chasse et de la pêche n'est plus accessible. La pratique économiquement viable de la chasse, de la pêche, et du piégeage, a été remplacée par les paiements de transferts sociaux.

Les Pessamiu Innut ont été dépossédés au profit d'Hydro-Québec.

2975 **L'efficacité gouvernementale à transgresser les droits ancestraux et ses traités pour promouvoir le développement économique**

Un chapitre extrêmement important.

2980 Avant 1973, il est strictement interdit aux Premières Nations d'avoir recours à des avocats pour défendre leurs droits devant les tribunaux. En 1990, dans l'arrêt *Sparrow*, les droits aborigènes de pêche culturelle et de subsistance sont finalement reconnus par la Cour suprême du Canada. L'atteinte à ces droits peut être justifiable si les dommages sont minimaux, et si une compensation équitable est versée au groupe aborigène.

2985 En 1996, dans l'arrêt *Van der Peet*, la Cour suprême du Canada renverse la position historique du Québec et confirme que les Premières Nations possèdent bel et bien des droits ancestraux dans la province. En 2016 -- donc, aujourd'hui -- le gouvernement du Québec se distingue par sa tiédeur à négocier un règlement équitable.

2990 La rivière Betsiamites -- puisque c'est de cette rivière-là dont on parle -- une rivière à saumon jadis renommée pour sa productivité.

2995 Le saumon constitue depuis des temps immémoriaux la nourriture estivale traditionnelle des Pessamiu Innut.

3000 Le complexe hydroélectrique Bersimis, on parle de Bersimis-1, complété en 1956, et on parle de Bersimis-2, complété en 1959. Les deux ouvrages construits, on parle ici de deux ouvrages sans étude d'impact, sans l'approbation de Pessamit, sans compensation. 435 kilomètres carrés de terrain de chasse ennoyés, 62,2 kilomètres linéaires d'habitat de saumon dénaturés, perte de la plus importante ressource alimentaire traditionnelle estivale de Pessamit, atteinte aux droits et valeurs culturelles de Pessamit, et finalement, bris des obligations constitutionnelles et issues de traités de la part des gouvernements.

3005 On va tomber maintenant à la partie plus technique, que je laisse à monsieur Picard.

**M. JEAN-MARIE PICARD :**

3010 Bonsoir. Jack Picard, du Conseil de bande des Innus de Pessamit. Je passe maintenant à l'aspect technique de notre mémoire.

3015 Bersimis-2, centrale et barrage, au kilomètre 69,2 de la rivière Bersimis, c'est la clé de voûte de la gestion hydraulique de cette rivière. Évidemment, lorsqu'on parle de gestion de rivière par Hydro-Québec, il faut se rappeler qu'il y a au moins sept fluctuations dans une journée de 24 heures, que le graphique nous montre, ici. Ces fluctuations-là sont des effets de la gestion d'Hydro-Québec sur la demande énergétique du Québec.

3020 Évidemment, on le voit ici par le graphique que les demandes du matin, du Québec, à partir de 6 heures du matin, on voit la courbe qui monte, la demande du matin va jusqu'à au-delà de trois groupes, quatre groupes, et en fin d'après-midi, ça revient, et la demande du soir revient. C'est pour la demande énergétique interne du Québec.

3025 Évidemment que, le régime hydrique de la rivière Bersimis et des conditions précaires à la survie du saumon, janvier et février 2014, les fréquences de variation sont toujours de une à sept fois sur 24 heures, la fréquence moyenne des variations de débit est 4,03 fois sur 24 heures.

3030 Il y a cinq turbines à la centrale de B-2, et les débits déferlants associés sont une machine qui donne 130 mètres cubes/seconde, une deuxième machine qui monte à 260 mètres cubes/seconde, la troisième, 390, et la quatrième, 520, et quand elle opère au maximum, à 650 mètres cubes/seconde. Donc, on peut comprendre que des fluctuations quotidiennes ont une importance sur le saumon.

Évidemment, la fréquence du débit à 130 mètres cubes/seconde, c'est une (1) machine. C'est une (1) turbine de la centrale. Elle représente 22 % de la période de vie la plus critique du saumon. Quand on regarde le tableau, ici, en bleu, on voit l'opération à une machine, et en



3035 orange, dans cette période-là, 130 mètres cubes/seconde pour la période de novembre à juin de l'année. C'est un peu la gestion que fait Hydro-Québec dans cette période-là lorsque la fraie est passée, jusqu'à l'émergence des alevins. À une (1) machine, Hydro-Québec exonde les frayères de 23 à 32 % de la superficie des frayères.

3040 Évidemment, il y a aussi l'aspect de l'érosion des berges de la rivière par les fluctuations de la gestion hydraulique de la centrale. Évidemment que, aussi, il y a les vitesses de courant, les débits qui causent cette érosion-là, et la hauteur de la colonne d'eau, qui varie jusqu'à 1,5 mètre.

3045 Évidemment, on détruit l'écosystème riverain, les falaises d'argile active s'affaissent sur la rivière, et ça, il faut en tenir compte que cet argile-là va avoir un impact direct sur les frayères, c'est-à-dire les colmater.

3050 On voit ici que, la situation des quatre frayères de la rivière, sont dans des zones des berges sédimentaires fines, donc, les impacts sont directs sur les frayères. Le colmatage et la gestion hydraulique du débit de la centrale à 130 mètres cubes/seconde va exonder les frayères.

3055 Ici, on fait un peu la récapitulation des captures qu'il y a eu sur la rivière. Au début des années '40, il y avait des captures d'au-delà de 1 000 poissons, et ça s'est suivi, on voit la courbe qui descend. Et quand le programme d'entente avec Hydro-Québec sur l'ensemencement de la rivière Bersimis, c'est-à-dire de capturer des géniteurs et d'ensemencer la rivière avec le produit de la fraie artificielle en milieu fermé, qu'on voit au début des années 2000 et jusqu'à aujourd'hui, on voit que la production est faible rendu dans les années 2015, '14.

3060 Par la suite, le projet d'interconnexion Québec-New Hampshire. Évidemment, il faut comprendre que, suite à la présentation de monsieur Picard, lorsqu'on regarde, le complexe Bersimis-Manic-Outardes va être directement impacté par ce projet, parce qu'il fournit 29 % de la production d'Hydro-Québec. Et plus précisément, la rivière à saumon va être impactée, en raison du fait que les barrages de la Bersimis sont des fournisseurs de la demande de pointe au niveau du Québec.

3065 Évidemment qu'il faut comprendre aussi que, la gestion hydraulique d'Hydro-Québec, lorsqu'elle fait des ventes aux États-Unis, en période de canicule aux États-Unis, c'est toujours les centrales de la Côte-Nord qui sont en demande pour fournir cette énergie en dehors du Québec.

3070 On connaît cet état de fait depuis qu'on suit Hydro-Québec, en raison qu'on a suivi la gestion en période du mois de juin, la dernière semaine de juin, et la première semaine de juillet. Toute cette production-là est faite pour la vente d'énergie à l'extérieur du Québec.

3075 Et un autre point, c'est que le ministère du Développement durable et des Lutttes aux  
changements climatiques, la directive d'étude contrevient à l'esprit de la *Loi sur la qualité de  
l'environnement*, en fragmentant la logique environnementale du projet d'exportation d'électricité.

3080 La directive d'étude est discordante à l'esprit de la *Loi sur l'exportation de l'électricité*.  
L'exportation de l'électricité est en effet prohibée dans tout permis autorisant l'installation d'une  
ligne de transmission -- à l'article 1 et 2. L'exportation d'électricité hors Québec est une mesure  
d'exception autorisée par décret par l'Assemblée nationale – articles 6, 6-1 et 6-2.

3085 De par son essence, la directive du ministère du Développement durable et de la Lutte aux  
changements climatiques en est une de complaisance de la société d'État.

Merci.

**M. RENÉ SIMON :**

3090 **L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE.**

**Début de la phrase à la page 30 : « *Le projet d'interconnexion Québec-New Hampshire.* »**

**Fin de la phrase à la page 30 : « *... impacts environnementaux de la production.* »**

3095 Ce que monsieur Picard vient de soulever tout à l'heure, c'est les deux centrales qui sont  
visées actuellement par le projet d'interconnexion, Bersimis-1, Bersimis-2. Puis on parle justement  
de l'importance du saumon pour les Innus de Pessamit. Monsieur Picard en a fait la démonstration  
comme de quoi qu'il y avait une destruction quasi-totale, justement, de la reproduction du saumon  
sur la rivière Betsiamites.

3100 **L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE.**

**Début de la phrase à la page 31 : « *Le projet d'interconnexion Québec-New Hampshire.* »**

**Fin de la phrase à la page 31 : « *... sont également reconnus.* »**

3105 Hydro-Québec compte exporter de l'électricité acquise inconstitutionnellement, au détriment  
de Pessamit, étant donné qu'il n'y a pas eu de consultation qui a été faite.

3110 Ce qui est important dans la présentation, justement, de notre « *PowerPoint* », c'est –  
regardez les images, justement, de la situation de la rivière Betsiamites, et toutes les bases  
riveraines, aussi, qui sont détruites par le flux et reflux, justement, du débit de la rivière Betsiamites.

**La définition de développement durable d'Hydro-Québec**

3115

L'énoncé directeur du chapitre 10 de l'étude d'impact est le suivant : « *Le développement durable vise à répondre aux besoins essentiels du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il est donc basé sur des principes d'équité, non seulement envers les générations futures, mais aussi envers les générations actuelles, quel que soit leur lieu d'origine* » -- sauf Pessamit, qui en est exclue.

3120

**L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE.**

**Début de la phrase à la page 33 : « *La définition de développement durable...* »**

**Fin de la phrase à la page 33 : « *... principes de développement durable d'Hydro-Québec.* »**

3125

**M. GHISLAIN PICARD :**

Toujours dans le contexte du projet d'interconnexion : Une concordance de vue réductrice du MDDELCC et d'Hydro-Québec pour l'analyse du projet d'exportation d'électricité.

3130

**L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE.**

**Début de la phrase à la page 34 : « *Selon l'étude d'impact d'Hydro-Québec...* »**

**Fin de la phrase à la page 34 : « *... provenance de l'électricité.* »**

3135

Pour la population et le milieu touché par la production, esquiver l'essence même du projet dans la directive du MDDELCC et l'étude d'impact d'Hydro-Québec contrevient à l'esprit de la *Loi sur le développement durable*, et notamment aux principes suivants, enchâssés dans la loi : on parle ici de l'équité et de la solidarité sociale, la protection de l'environnement, le principe de précaution, la protection du patrimoine culturel, la préservation de la biodiversité, le principe du pollueur-payeur, et l'internationalisation des coûts.

3140

**L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE.**

**Début de la phrase à la page 36 : « *Le non-respect des droits des Pessamiu Innut...* »**

**Fin de la phrase à la page 38 : « *... à tout poisson dont dépend cette pêche.* »**

3150

**M. RENÉ SIMON :**

**L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE.**

3155

**Début de la phrase à la page 39 : « *Le saumon de la rivière Betsiamites...* »**

**Fin de la phrase à la page 42 : « *... discordante avec ses engagements internationaux.* »**

**LA PRÉSIDENTE :**

3160

Oui – il vous reste très peu de temps, s'il vous plaît.

**M. GHISLAIN PICARD :**

3165

On va essayer de faire ça rapidement. On va quand même insister sur les aspects qui nous semblent extrêmement importants pour les besoins de vos travaux, dont le suivant, qui touche la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée par l'ONU en septembre 2007, principalement l'article 8 : « *Les autochtones, peuples et individus, ont le droit de ne pas subir d'assimilation forcée ou de destruction de leur culture. Les États mettent en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant tout acte ayant pour but ou pour effet de les déposséder de leurs terres, territoires ou ressources.* »

3170

Article 20 : « *Les peuples autochtones privés de leurs moyens de subsistance et de développement ont droit à une indemnisation juste et équitable.* »

3175

**LA PRÉSIDENTE :**

En conclusion?

3180

**M. GHISLAIN PICARD :**

Oui – écoutez, on y arrive, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

3185

O.k.

3190

**M. GHISLAIN PICARD :**

3195 C'est – je pense que c'est important, ces questions-là, pour les fins de vos travaux. Et je  
pense qu'on veut surtout insister sur les représentations qui sont faites à l'extérieur du Québec et  
qui nous semblent tout à fait inappropriées, là, quant à la réalité vécue par la communauté. Et  
notamment, un extrait d'article, ici, qu'il nous apparaît extrêmement important de relever, et je me  
permets de le citer : « *Hydro-Quebec is among the Canadian companies that maintain particularly  
close ties with Aboriginal communities. The company ensures that they participate in even the first  
3200 phases of its projects, and considers them to be frontline players. This approach is based on  
relationships that respect the interests, values and culture of the various Aboriginal communities.  
Fulfilment of commitments and ongoing dialogue are also essential for mutual understanding. »*

3205 Et l'autre partie, qui est aussi importante que la plus longue : « *For over 50 years, Hydro-  
Quebec has harnessed and developed these potential hydropower resources with a view to  
profitability and due respect for the environment and host communities. »*

3210 Et un autre extrait, là, qu'il nous apparaît important de soulever, et qui est tout à fait,  
évidemment, contraire à ce que nous vivons et nos interprétations : « *It's a myth to talk about  
displaced native peoples in the context of Hydro-Quebec's projects. In fact, Hydro-Quebec and  
Aboriginal people have developed various partnerships to ensure the communities benefit from  
economic spinoffs of projects to preserve the various types of land use and to promote the pursuit  
of traditional activities. Hydro-Quebec has signed more than 30 agreements with Aboriginal  
nations and communities since 1975 and is a leader among Canadian companies in terms of its  
extensive relations with Aboriginal communities. »*

3215 **M. RENÉ SIMON :**

3220 Ça, juste un mot, peut-être, avant de terminer. Ça, on a relevé, justement, ces informations-  
là, disons, quand on a fait le voyage au New Hampshire, on a découvert, justement, que Hydro-  
Québec faisait des déclarations complètement trompeuses et fausses. Là, maintenant, disons que  
c'est – ç'a été retiré par Hydro-Québec, sauf, on voulait démontrer, justement, le visage d'Hydro-  
Québec, disons, sur les projets réalisés en territoire autochtone.

3225 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Monsieur Simon. Je ne sais pas comment dire « *merci* », puis j'ai vu le  
mot, mais je veux...

3230 **M. JEAN-MARIE PICARD :**

Vous pouvez le lire.

3235 **LA PRÉSIDENTE :**

« *Tshinashkumitin* »?

**M. JEAN-MARIE PICARD :**

3240 Bravo. Bravo.

**M. RENÉ SIMON :**

3245 « *Tshinashkumitin* ».

**LA PRÉSIDENTE :**

« *Tshinashkumitin* ». Alors, on aurait quelques questions pour vous.

3250 D'abord, est-ce que c'est la dernière version? On remarque qu'il y a quelques disparités entre la version qu'on a et celle que vous nous avez présentée. Est-ce que c'est la version que vous nous avez – vous allez la déposer?

**M. JEAN-MARIE PICARD :**

3255 Oui. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3260 Oui? O.k. Merci. Également, vous faites – les tableaux que vous nous avez montrés, *et caetera...*

**M. JEAN-MARIE PICARD :**

3265 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3270

... est-ce que c'est possible d'avoir les références?

**M. JEAN-MARIE PICARD :**

3275

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3280

Comme, par exemple, là, vous nous dites que 29 % de la puissance provient de votre territoire, « *nitassinan* » de Pessamit; donc, est-ce qu'on pourrait avoir les références, là...

**M. JEAN-MARIE PICARD :**

3285

Oui. Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

... des tableaux? Ce serait très apprécié.

3290

**M. JEAN-MARIE PICARD :**

Tout à fait.

**M. LOUIS ARCHAMBAULT :**

3295

On peut le déposer ce soir. On l'a ici.

**LA PRÉSIDENTE :**

3300

Très bien. Ça va nous – très bien. Tant mieux. Merci, Monsieur Archambault.

Alors, je vais passer la parole à madame Larouche.

**LA COMMISSAIRE :**

3305

Oui. Merci. J'aimerais savoir, on a posé différentes questions à Hydro-Québec lors des audiences, la première partie des audiences. Ils ont répondu – je – c'est le document, le DT2, là,

3310 de pages 32 à 35. Je voulais savoir si vous avez pris connaissance des réponses qui avaient été  
fournies par Hydro-Québec, et si vous allez répondre aux différentes affirmations qui ont été faites  
par rapport, entre autres, à vos préoccupations.

**M. RENÉ SIMON :**

3315 Oui. On a lu, justement, les questions et réponses qui ont été posées à Hydro-Québec.  
Malheureusement, les réponses d'Hydro-Québec sont fausses. Il n'y a pas de discussion  
continue, comme Hydro-Québec le prétend, entre notre conseil de bande et Hydro-Québec. C'est  
complètement faux. Nous, on a pris, justement, connaissance des propos d'Hydro-Québec.

**LA COMMISSAIRE :**

3320 Oui. O.k.

**M. RENÉ SIMON :**

3325 Ce qui est arrivé hier, c'est que monsieur Picard, qui est en charge, justement, des aspects,  
disons, relationnels, avec Hydro-Québec, il a eu, je pense, deux ou trois coups de téléphone,  
justement d'Hydro-Québec, Hydro-Québec nous demandant, justement, de les rencontrer. Je  
pense que c'est une première, je pense, on n'a jamais de contact avec Hydro de cette façon-là.

**LA COMMISSAIRE :**

3330 C'était la deuxième question, de quelle façon les discussions se...

**M. RENÉ SIMON :**

3335 Il n'y a pas de discussions.

**LA COMMISSAIRE :**

3340 Par rapport au plan de gestion sur le saumon, vous avez parlé qu'il y a un plan de gestion  
2016-2026 qui est compromis. J'imagine – il y avait un protocole de gestion du saumon, il y a une  
association qui gère le saumon; ce qu'on a compris, c'est qu'actuellement, il semble y avoir un  
arrêt de gestion, ou qui est assuré – pouvez-vous nous expliquer un peu mieux, là, qu'est-ce qui se  
passe?

3345



**M. JEAN-MARIE PICARD :**

3350 Oui. Évidemment, il y a la Société de restauration saumon sur la rivière Betsiamites. Cette  
société-là a été créée lors d'une entente avec Hydro-Québec. Hydro-Québec, dans sa sagesse  
environnementale, nous dit : « *On va essayer de vous aider à restaurer le potentiel salmonicole de  
la rivière. »*

3355 Évidemment, on avait fait des études et on a suivi leurs travaux par rapport à la gestion de la  
centrale, les impacts que cette gestion-là donnait à la rivière. Par la suite, nous, on a fait une  
entente de cinq ans, que Hydro-Québec a renouvelée un autre cinq ans, mais dans les discussions  
et dans les événements qu'Hydro-Québec a eu à subir à sa centrale, des bris, ils ont évacué, par  
l'évacuateur de crues de la centrale, à 100 mètres cubes/seconde, le 5 mai 2000, exactement.  
3360 Pourquoi je me souviens de cette date? On était en train de faire le repérage des frayères de la  
rivière, les quatre qu'on connaissait, et de mesurer leur superficie. Lorsqu'on est arrivé à la  
première frayère, au 42<sup>e</sup> kilomètre de la rivière, les gens ont trouvé des alevins morts à l'air, et non  
pas dans l'eau. On a mesuré la superficie exondée par rapport aux frayères, et on a pu calculer,  
sur les quatre frayères, de 23 à 32 % des frayères exondées à 100 mètres cubes/seconde.

3365 On a dénoncé cet état de fait là au ministère de l'Environnement, dans le temps. Hydro-  
Québec s'était engagé à faire une gestion en tenant compte de l'habitat saumon, et c'est pour ça  
qu'on est arrivé à une entente plus serrée du suivi du plan de gestion du saumon, en tenant  
compte de la gestion de la centrale.

3370 Il devait y avoir une gestion, en période cruciale du saumon, à l'émergence des alevins, au-  
delà de deux machines, c'est-à-dire à 210 à 240 mètres cubes, pour ne pas exonder les frayères à  
cette période-là. De même, à la période cruciale de fraie, Hydro-Québec devait gérer la rivière de  
façon à donner entre 230 mètres cubes/seconde – 210 à 240 mètres cubes/seconde, la période de  
fraie, et devait s'engager à maintenir ce niveau-là par la suite, jusqu'à l'émergence...

3375

**LA COMMISSAIRE :**

Des alevins?

3380 **M. JEAN-MARIE PICARD :**

... des alevins. Évidemment qu'en période d'été, après l'émergence et avant la fraie, on  
pouvait s'entendre qu'ils pouvaient gérer la rivière ou la centrale à un (1) groupe, à 130 mètres  
cubes/seconde, de 110 à 140 mètres cubes, selon les machines. Il ne devait pas y avoir de  
3385 problèmes à l'égard du saumon. Sauf qu'il y avait un problème à la navigabilité de la rivière, durant

les périodes de nos travaux, comme Société de restauration saumon, entre autres, la capture des géniteurs qui rentrent en rivière, entre autres, le suivi de la descente des saumoneaux en période de juin, les saumoneaux qui descendent vers la mer.

3390 Or, quand on installe nos – nos machines de capture pour le saumoneau, c'est des turbines qui capturent les saumoneaux et qu'on installe dans des endroits spécifiques. Or, quand ils sont à deux groupes, en période d'été, ou à trois groupes, comme je vous le mentionnais dans ma présentation, la période de vente aux États-Unis au mois de juin, c'est trois groupes et quatre groupes. Et ils peuvent fluctuer – évidemment, c'est important de retenir que l'engagement d'Hydro-Québec, il ne devait pas avoir de fluctuation au-delà de un (1) groupe à l'heure, parce que c'était trop important pour les alevins et les captures de saumoneaux. Donc, le programme de pêche qu'on avait convenu avec Hydro-Québec, c'est de ne jamais exonder les frayères, de permettre aux saumons de frayer à un bon débit, et d'utiliser la superficie totale des quatre frayères.

3400 Évidemment, Hydro-Québec nous répond souvent : leur priorité de gestion, c'est la production d'électricité. Ils ont un engagement vis-à-vis le ministère de l'Environnement, mais eux autres, leur priorité, ce n'est pas le ministère de l'Environnement, c'est la production d'électricité -- leur mission principale.

3405 **LA COMMISSAIRE :**

Puis comment vous faites le lien entre l'électricité qui serait vendue aux États-Unis et qui passerait ici puis l'impact que ça aurait sur la rivière Bersimis – Betsiamites...

3410 **M. JEAN-MARIE PICARD :**

Oui.

3415 **LA COMMISSAIRE :**

... qui, à ce qu'on nous avait expliqué, se trouve à être une rivière qui produit autour de 900 mégawatts, sur un réseau de 34 000?

3420 **M. JEAN-MARIE PICARD :**

Oui. Madame la présidente, ou commissaire, évidemment que les centrales de pointe à la demande de l'énergie interne du Québec, c'est toutes les centrales qui finissent par « 2 » -- B-2, Manic-2, LG-2 -- et tout ce que ces centrales-là ont pour mission, de répondre à l'énergie interne

3425 du Québec. Sauf qu'en période de demande extra-Québec, ces centrales-là produisent à des pointes de production.

3430 Comment ça se fait qu'on fait le lien pour la rivière Bersimis? Parce qu'on nous a prouvé hors de tout doute dans nos négociations pour faire le programme de restauration de saumon, avec des tableaux d'Hydro-Québec, que souvent, entre le 20 juin et le 6 juillet, des années antérieures avant l'entente '99, il y avait une production de pointe dans ces périodes-là, quasiment sur 12 heures par jour. Et là, on l'a fait, le lien. Vous comprendrez que c'est une évidence mathématique pour nous. Et c'est une évidence pour nos pêcheurs de voir que la rivière est si haute en période d'étiage. C'est anormal.

3435

**LA COMMISSAIRE :**

O.k.

3440

**M. JEAN-MARIE PICARD :**

3445 Et quand je vous dis que -- cette anomalie-là, les gens, les pêcheurs de chez nous l'ont toujours, et l'ont toujours observée, de par leurs filets qui sont amenés sur les berges. Et ça, entre autres, aussi, la navigabilité de la fluctuation et des débits à cinq ou à quatre machines représente à peu près à 600 mètres cubes/seconde. Donc, il y a du courant sur la rivière. Évidemment que, la navigation, il la rend très difficile. C'est un peu pour ça que je vous réponds « *de par nos observations* », et de par la négociation qu'on a menée avec Hydro-Québec, on leur a demandé : « *Pourquoi vous turbinez tant à une période d'étiage estival?* » La réponse, ils nous l'ont donnée par eux-mêmes. J'espère qu'ils vous l'ont donnée quand ils sont venus ici le 29 septembre.

3450

**LA PRÉSIDENTE :**

3455 On continue notre questionnement. Alors, je vous remercie, Monsieur Simon, Monsieur Ghislain Picard et Monsieur Jean-Marie Picard. On va se réserver le droit, là, si vous n'avez pas d'objection, à vous poser des questions par écrit par la suite, si on en sent le besoin; d'accord?

Alors, je vous remercie beaucoup de votre participation et de votre présentation ce soir. Merci.

3460

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

3465 **M. JEAN-MARIE PICARD :**

« *Tshinashkumitin* ».

---

3470 **RECTIFICATION**  
**Mme LYNDA VEILLEUX**

**LA PRÉSIDENTE :**

3475 Il y a un droit de réplique? Non? Oui. Droit de rectification. Alors, je vais inviter madame Veilleux, d'Hydro-Québec, à venir à l'avant et de nous faire part de son droit de rectification.

Merci.

3480 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

3485 Alors, Madame Veilleux?

**Mme LYNDA VEILLEUX :**

3490 Oui. Madame la présidente, Madame la commissaire, Hydro-Québec désire apporter des précisions aux mémoires déposés par la Communauté de Pessamit.

3495 Donc, le projet de ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire n'induit aucun changement aux conditions d'exploitation des centrales en général, incluant celles sur la rivière Betsiamites. Ceci s'explique par le fait que le projet vise à rediriger l'électricité produite vers les marchés plus intéressants pour Hydro-Québec, soit la Nouvelle-Angleterre.

3500 Aussi, peu importe le volume de ses exportations à un moment donné, Hydro-Québec respecte les règles d'exploitation applicables à l'ensemble de ses centrales. Donc, les règles d'exploitation des centrales sur la rivière Betsiamites, qui ont été élaborées en collaboration avec la Communauté de Pessamit, continueront à être respectées.

3505

À titre informatif pour le bénéfice de la commission, l'entente sur le rétablissement du saumon dans la rivière Betsiamites n'est plus en vigueur depuis 2013. Par contre, les règles d'exploitation qui assurent un régime de débit réservé écologique conçu pour protéger l'environnement et préserver la population de saumon dans la rivière continue à être rigoureusement respecté par Hydro-Québec.

3510

Hydro-Québec invite la Communauté de Pessamit à poursuivre les discussions actuellement en cours avec les représentants désignés d'Hydro-Québec.

Nous ferons parvenir à la commission, dans les prochains jours, certaines autres précisions.

3515

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Veilleux.

3520

**Mme LYNDA VEILLEUX :**

Merci.

3525

---

**MOT DE LA FIN**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous allons lever l'audience de ce soir, et nous serons de retour demain, à 13 h 30. Alors, je vous remercie à tous de votre participation ce soir.

3530

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h 18.**

3535

**SÉANCE AJOURNÉE AU 27 OCTOBRE 2016 À 13 h 30**

---

3540

3545 Je soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3550

---

Louise Anne Cegelski, s.o. / O.C.R.